



DOSSIER : LES 30 ANS DU TENNIS CLUB MUNICIPAL DE BIOT P37

CULTURE

Apéros musicaux
Expositions : Photoclub,
Martine Polisset, Expo 100%

P11

PETITE ENFANCE

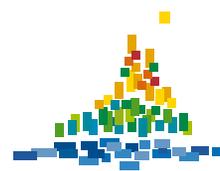
Centre multi-accueil
à St-Philippe

P22

SPORTS

Golf
Dojo biotois
Randonnée

P36





Chères Biotoises, Chers Biotois,

En cette période très chargée de notre vie communale, où les activités de fin d'année scolaire et les animations et manifestations de toutes natures de notre village battent leur plein, le Sport marque d'une pierre blanche sa présence à BIOT avec les festivités des 30 ans du Tennis Club Municipal.

Chacun sait que la pratique du sport à BIOT est très largement diffusée, avec souvent même des résultats spectaculaires au sein de compétitions nationales et internationales. Ces derniers temps, à côté des succès réguliers en Judo et Taekwondo et de l'essor des jeunes du Vélo Sprint Biotois, ce fut au tour du Biot Athlétique Club de se distinguer. Ainsi Yann GIANNONI et Serge CLAUDIN ont, par 3 fois consécutives, offert un doublé à Biot et à leur club, sur des épreuves importantes de la région : les boucles de Cagnes, la ronde des collines niçoises et l'ascension du Mont Chauve.

Plus près de nous, la foule des grands jours est venue au stade Pierre Bel, lors des traditionnels tournois de l'Ascension de l'US Biot, point de rencontre des jeunes et des moins jeunes.

Et, excellente nouvelle, à quelques encablures des limites de notre commune et du collège de l'Eganaude, le projet de piscine de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis prend corps, l'architecte vient d'être sélectionné, ce qui permet d'espérer une mise en service d'ici deux ans.

Mais le sport vedette, pour le mois prochain sera le Tennis. 30 ans déjà que des passionnés font vivre ce sport à Biot. Leur originalité, celle du Tennis Club Municipal de Biot, sont d'axer une philosophie à une pratique sportive, à un état d'être plutôt qu'à une recherche effrénée de résultats. Ses animateurs ont développé une approche auprès des jeunes qui fait école, bien au-delà de notre région et dont de nombreux enfants de BIOT peuvent récolter les fruits. Les éducateurs du Tennis Club et toute l'équipe dirigeante nous proposent deux jours de fête.

Profitons-en, profitez-en,
Et c'est tout Biot qui sera en fête.

Gérard CORBOLI
Adjoint au Sport et à la vie scolaire

François-Xavier BOUCAND
Votre Maire

SOMMAIRE



P37
DOSSIER :
LES 30 ANS DU TENNIS
CLUB MUNICIPAL

BIOT infos
MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et de la rédaction
François-Xavier Boucand, Maire

Conception-rédaction
Service communication
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
OPS2 / Service Communication

Impression
Graphic service

Photos
Service communication de Biot
N°ISNN : 1250-7415

Remerciements
Comité de relecture
Associations biotoises
Services municipaux

VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2006	4
Emouvantes cérémonies du 29 avril et du 8 mai 2006	6

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Don du sang bénévole : Challenge Raymond Peynet	7
Le SEL : un système d'échange local / Concert Rétina	8
Sorties et activités de nos seniors	8

CULTURE, ART, ARTISANAT

Espace des Arts : inscriptions rentrée / agenda / auditions / gala de danse	9
Culture en place	10
Agenda des bibliothèques / Exposition «100 % : Présent»	11
Heures Musicales / MAMAB	12
Passe Muraille : Fête de la musique / Apéros concerts / Arts O Pluriel	13
Concert de Sophia / Exposition Heidi Melano	14
Art O Baz : Exposition Parc Phoenix / sentier artistique Brague	14
Workshop à la Poterie Provençale	15
Musée d'histoire locale / Espace Multimédia	16

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

Pèlerinage à la Garoupe / Amicale Biotoise des Traditions : Feu de la St Jean	17
Le groupe patrimoine s'expose / Dossier patrimoine : Léau dans le village	18
Journées du Patrimoine de Pays « Au bord de l'eau...»	21

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Centre multi accueil de la petite enfance à Saint-Philippe	22
Rentrée 2006/2007 : inscriptions dans les écoles	19
Centre de loisirs enfants	23
Centres adoslescents / Coup de pouce des jeunes à la Croix Rouge	24
Le temps des kermesses	24

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

Nettoyage de printemps / Sinistrés et sacrifiés ... ?	25
Ecobuage et barbecues / Zone piétonne au village	26
Navette d'été gratuite / Horaires des lignes de bus	27
Minibus pour le marché du mardi	28
Prévention des risques d'incendies de forêts	29

VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

Un été au calme	31
-----------------	----

ECONOMIE, TOURISME

Journée déficients visuels et nouvelles technologies / Jeux de Sophia	34
Campagne de communication estivale des commerçants et artisans	35

SPORTS

Golf / Dojo / Randonnée	36
-------------------------	----

DOSSIER DU MOIS

Dossier : 30 ans du Tennis Club	37
---------------------------------	----

ETAT-CIVIL

Recensement militaire	41
Passeport électronique	42

CARNET

	41
--	----

INFOS PRATIQUES

Menus des écoles	43
Petites annonces / Numéros utiles	44

AGENDA, BLOC NOTES

	46
--	----

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2006

Les délibérations ont été votées à l'unanimité à l'exception de celles d'entre elles où un vote différent est indiqué.

■ **Désignation de deux membres suppléants à la Commission Communautaire d'Attribution des Logements Conventionnés** : Mme Véronique Monod et M Philippe Mouradian ont été élus à l'unanimité.

■ **Achat du terrain appartenant à la commune de Bagneux pour la réalisation de parkings au pied du village.**



Pour pallier à l'insuffisance d'emplacements de stationnement, le Conseil Municipal a déjà acquis différentes parcelles de terrain qui vont nécessiter d'importants travaux.

La ville de Bagneux a confirmé son accord pour conclure une transaction avec la commune de Biot pour l'achat de la section BD 49 d'une surface de 5789 m² qui, pour sa part, pourra être utilisée en tant que parking avec seulement des aménagements légers à effectuer. Le conseil a voté à l'unanimité cette acquisition au prix de 260.000 euros.

Une centaine de places de parking pourront y être réalisées sur un sol laissé naturel, si possible, en fonction des délibérations de la ville de Bagneux, dès cet été.

■ **Enquête publique concernant les activités de Record France, zone industrielle des trois moulins à Antibes.**

Le conseil a donné un avis favorable à l'extension des activités de cette entreprise rentrant dans le cadre des installations classées pour la

protection de l'environnement.

■ **Préemption du département au titre des Espaces Naturels Sensibles.**



Le département des Alpes Maritimes a arrêté le principe d'instaurer, sous réserve de l'accord des communes, sur tout ou partie des secteurs ND (secteurs naturels inconstructibles), des zones de préemption à l'intérieur desquelles il bénéficierait d'un droit de préemption. Ceci permettrait de renforcer la politique de protection et de mise en valeur de sites remarquables. Il a été décidé, à l'unanimité de solliciter du Département la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble des espaces situés en zone ND du Plan Local d'Urbanisme.

■ **Deux séjours organisés pour les jeunes pendant les vacances d'été**



Le conseil, à l'unanimité, a donné son feu vert pour deux séjours (l'un à Lans le Vercors et l'autre en Corse) organisés pour les jeunes de 11 à 17 ans par l'Association Cap Montagne et l'Association Visas.

■ **Gala de danse à Acropolis, le 18 Juin, à 19 h.**

Le budget de cette soirée s'élève

à environ 15.000 euros dont 5000 euros de location de salle nue auxquels il faut ajouter des frais d'aménagements.

■ **De nouvelles activités à l'espace multimédia**

Actuellement 500 personnes environ fréquentent l'espace multi média.

Afin de répondre à la demande du public, l'espace multi média proposera des ateliers d'initiation à l'informatique ainsi que des ateliers de bureautique, photo, vidéo, internet et musique assistée par ordinateur... Une grille de tarif a été votée (de 2 € à 5 € par séance selon les cas).

■ **Travaux**

- La mise en souterrain du réseau électrique aérien de l'allée des Colibris à Bois Fleuri a été acceptée à l'unanimité.

Ces travaux d'un montant de 34.000 euros TTC seront confiés au SDEG qui devra, en sus, rechercher les subventions départementales. Seul le solde sera à la charge du budget communal.

- Dans le cadre du programme général d'assainissement, la commune a incité deux particuliers à se raccorder et convenu d'une participation financière forfaitaire de leur part s'élevant à 914,69 euros.

- L'entreprise qui avait en charge des travaux d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales ainsi que la remise en état d'un tronçon de la route des Clausonnes n'a pas répondu à ses obligations et une deuxième a dû être contactée pour réparer les désordres.

Le conseil, à l'unanimité, a autorisé le Maire à mettre en cause l'entreprise défaillante et à recouvrer la créance communale d'un montant de 4.045,47 euros, une fois cette décision rendue exécutoire.

■ **Centre multi-accueil, quartier Saint Philippe**

Les travaux ont commencé en juin 2005 et des ajustements sont aujourd'hui nécessaires pour faire



face à des éléments on pris en compte par le maître d'oeuvre, de nouvelles contraintes et de demandes supplémentaires, suite aux exigences vétérinaires, ou pour l'amélioration de l'aménagement intérieur.

La commission d'appel d'offre a donné un avis favorable pour ces modifications qui entraînent une augmentation de 61.798,95 euros et représentent un surcoût de 4,78 % de l'ensemble des travaux.

Le conseil a accepté ces modifications et a prolongé le délai d'exécution jusqu'au 31 mai 2006, en raison des travaux supplémentaires. Ont voté contre Mrs Fortuné et Tekielski.

■ **Budget de la ville : Approbation du compte de gestion 2005**

La comptabilité de la commune est régie par le principe de la séparation. Les ordonnateurs, d'une part, (il s'agit des élus) engagent, liquident et ordonnent les dépenses et les recettes. Ils tiennent (avec le personnel municipal concerné) une comptabilité qui est représentée par le compte administratif.

Les comptables (ce sont les services de l'Etat) réalisent les paiements, les encaissements résultant des actions des ordonnateurs. Ils tiennent des livres comptables qui permettent d'obtenir le compte de gestion.

Chaque année, le comptable public fournit son compte de gestion dont les résultats cumulés doivent être conformes à ceux du compte administratif.

Pour 2005, les résultats du compte de gestion en fonctionnement s'élèvent à + 3.731.943,34 euros et à - 1.203.432,91 euros pour les investissements. Le résultat cumulé, fonctionnement et investissements confondus, est donc de + 2.528.510,43 euros. Le compte de gestion a été voté

avec abstention de Mmes Ramozzi, Véniat, et Mrs Fortuné, Duranthon, Sauvage et Tekielski.

■ **Approbation du compte administratif 2005**

Après examen du compte administratif, il a été constaté que les valeurs étaient bien identiques à celle du compte de gestion.

Après intégration des opérations en cours (investissements non terminés à la date du 31 décembre) le résultat définitif des dépenses d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 3.208.230,58 euros qui est largement couvert par le résultat excédentaire provenant du budget de fonctionnement de + 3.731.943,34 euros. Tout pris en compte, l'excédent annuel est donc de 523.712,76 euros.

Ces résultats ont été votés avec deux abstentions : Mrs Sauvage et Duranthon et quatre contre : Mmes Véniat et Ramozzi, Mrs Fortuné et Tekielski.

■ **Affectation du résultat 2005 du budget de la ville**

Après avoir procédé aux écritures comptables de fin d'année permettant de prendre acte du fait que les besoins d'investissement ont été couverts par les excédents de fonctionnement, le conseil a décidé d'affecter le solde final disponible de l'année 2005, soit 523.712,76 euros, en ressources pour l'année 2006, ce qui ne pourra que faciliter le financement des nouveaux investissements à effectuer.

Ont voté contre : Mmes Véniat et Ramozzi ainsi que Mrs Fortuné et Tekielski.

■ **Budget supplémentaire 2006 de la ville**

Il a pour objet essentiel d'intégrer dans l'exercice 2006 en cours les résultats du compte administratif 2005 ainsi que les restes à réaliser et de procéder à la constatation des ressources nouvelles non prévues en décembre, au moment du budget primitif de l'année 2006. Ce budget supplémentaire permet aussi de constater que la commune peut procéder à l'achat du terrain vendu par la commune de Bagneux en le finançant sur les ressources actuelles existantes.

Le budget supplémentaire 2006 de la ville, équilibré en fonctionnement comme en investissement, a donc

été approuvé. Mmes Ramozzi et Véniat, Mrs Fortuné et Tekielski ont voté contre et Mrs Duranthon et Sauvage se sont abstenus.

■ **Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2005**

Les résultats cumulés du compte de gestion de l'assainissement sont conformes à ceux du compte administratif : + 54.881,19 euros en fonctionnement et -68.465,14 euros en investissement.

Le résultat net cumulé (avant prise en compte des encours) est donc de -13.583,95 euros.

Se sont abstenus Mmes Ramozzi et Véniat ainsi que Mrs Fortuné, Tekielski, Duranthon et Sauvage.

■ **Approbation du compte administratif 2005**

Après examen du compte administratif, il a été constaté que les valeurs étaient bien identiques à celle du compte de gestion. Après avoir intégré les valeurs encours (travaux non terminés et ressources non versées à la commune au 31 décembre) le conseil a constaté que le résultat final de l'année 2005 était excédentaire, soit : + 529.907,73 euros.

Ces résultats ont été votés avec deux abstentions : Mrs Sauvage et Duranthon et quatre contre : Mmes Véniat et Ramozzi, Mrs Fortuné et Tekielski.

■ **Affectation du résultat du budget de l'assainissement**

Le compte administratif 2005 constate, comme vu au compte de gestion, un résultat de fonctionnement excédentaire de 54.881,19 euros qui a été entièrement affecté au financement des investissements. Ont voté contre : Mmes Ramozzi et Véniat ainsi que Mrs Fortuné et Tekielski.

■ **Budget supplémentaire de l'assainissement 2006**

Il permet d'intégrer dans l'exercice en cours les résultats du compte administratif 2005, y compris le solde positif des reports, ce qui permet de financer les investissements 2006 à hauteur de 529.907,73 euros sachant que le programme d'investissement de la commune en assainissement, voté en décembre, est très volontariste.

Mme Ramozzi et Mr Tekielski ont voté contre.

VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

EMOUVANTES CEREMONIES DU 29 AVRIL ET 8 MAI 2006



Ceux qui ont pu résister aux atroces souffrances des camps de concentration nous ont transmis un message : «Plus jamais ça». Malgré la vigilance de certains, de telles atrocités se sont répétées. Accompagné par Gérard Corboli, adjoint à la Mémoire Nationale, Renée Samogia, veuve de déporté, a lu le message des associations, « dans ces initiatives et dans ces engagements, les rescapés des camps et les familles de disparus ne veulent pas seulement lire un hommage rendu aux souffrances et aux luttes passées, voire un simple rituel du souvenir que les hasards du calendrier renouvellent tous les cinq ou dix ans ...».

Aujourd'hui, négationnisme, antisémitisme, racisme, xénophobie, tous ces maux perdurent. Il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise à la cruauté réfléchie des bourreaux. «Notre espoir était que les idéaux et les projets qui furent ceux de la Résistance ne demeurent pas un simple catalogue de bonnes intentions... la mémoire doit continuer, année après année, à bâtir l'avenir avec l'appui des pouvoirs publics et la participation active des enseignants».

Avant le dépôt des gerbes, nous avons pu entendre le Chant des Marais, chant composé en 1934 par des détenus politiques allemands du camp de Börgermoor (le «camp des marais»), devenu

l'hymne commémoratif de tous les anciens déportés après la guerre.

De nombreuses personnalités étaient présentes pour célébrer la Victoire des Alliés sur le nazisme. Les élus d'Antibes se sont joints à ceux de Biot, accompagnés par les porte-drapeaux des associations patriotiques, les services de sécurité, pompiers et leurs cadets, police municipale et gendarmerie,



les représentants des forces civiles et militaires. Par leur présence nombreuse, les Biotois sont venus témoigner qu'ils n'avaient pas oublié.

Après la lecture de l'ordre du jour n°9, signé par le général de Lattre de Tassigny et daté du 9 mai 1945, par Monsieur Demougins, vice président de l'UFAC, Monsieur Denys, président des Anciens Combattants de Biot a lu le manifeste de l'UFAC. Puis c'est le message du ministre délégué aux Anciens Combattants, Hamlaoui Mékachéra, qui a été repris par Gérard Corboli. Monsieur François-Xavier Boucand, maire de Biot, a conclu cette prise de parole en rappelant les valeurs fondamentales



de la Démocratie et la lutte des combattants de la Liberté.

«Le 8 mai 1945, que nous célébrons, aujourd'hui, est une vraie Victoire, fondatrice d'une Paix dont l'Europe avait perdu l'habitude, malgré les incantations de 1918 où il était alors acquis que la guerre qui venait de se terminer était la der des der. Ce message de paix s'appuie sur une vertu fondamentale, celle de l'exemple de la paix après la guerre. Celle d'une volonté de vie, malgré les relents de haine, de racisme et de xénophobie, vaincus à l'époque et parfois résurgents dans notre propre pays.»

Le Maire a ensuite conclu « Continuons, mes amis, à tirer sans cesse les leçons

de cette seconde guerre mondiale, continuons ensemble à prouver au monde que la haine ne peut jamais l'emporter définitivement. Continuons à prouver que des hommes aux idées citoyennes et de paix peuvent prendre la place des dictatures».

Avant les dépôts de gerbe aux monuments aux morts, les enfants de l'école du Moulin Neuf, dirigés par Danièle Gouley, directrice de l'école, ont interprété «Le Chant des Partisans». Ce chant et cette présence de jeunes ont ému tous les participants à cette cérémonie.

Gérard Corboli
Adjoint à la Mémoire
et aux victimes des guerres

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

DON DU SANG BÉNÉVOLE : JUSQU'AU 14 JUIN

Le président Guy Anastile et le conseil d'administration vous informent qu'une campagne nationale du don du sang et don d'organes, organisée par la fédération française a démarré. Cette collecte organisée en partenariat avec l'EFS (Etablissement Français de Sang) et France Adot don d'organes, se poursuivra jusqu'au 14 juin, journée mondiale du don du sang. L'Association Biotoise des Donneurs de sang, qui représente 774 donneurs, tiendra un stand le 3 juin prochain, de 9h à 16h, place de Gaulle, afin de donner toutes les informations sur les dons du sang, de moelle osseuse, du tissu humain et d'organes, en partenariat avec France Adot 06 et sa présidente Irène Allione.

Nous tenons à remercier chaleureusement le partenariat de la municipalité et des services municipaux pour leur aide. Plusieurs présidents(es) d'associations et amicales du dé-

partement seront présents, afin que cette journée soit l'occasion de recueillir des dons irremplaçables que les patients attendent pour être soignés et sauvés.

Une collecte aura lieu place de Gaulle le samedi 3 juin de 10h à 14h, venez nombreux : les patients, les accidentés ont besoin de sang, ils comptent sur vous.



DES JOURNÉES DE PROMOTION ET DE COLLECTE DANS LE DÉPARTEMENT

Guy Anastile, également président départemental des amicales et associations des donneurs de sang, l'UD 06, organise avec celles-ci, toute l'année et en particulier durant la campagne nationale, plusieurs manifestations dans le département, en partenariat avec France Adot, l'Etablissement Français de Sang. Les municipalités que nous remercions très chaleureusement mettent à notre disposition les salles, les chapiteaux, le matériel, les lieux pour ces journées de promotion et de collectes. Ainsi en mai, différents événements se sont déroulés pour la promotion du don du sang.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Nous accueillerons le marcheur Jean-Pierre Noepfel, parti le 1er mai d'Entzheim pour arriver le 16 juin à Nice. Par cette action, l'association d'Entzheim Alsace,

lance une campagne de promotion pour le don du sang et le don d'organes.

Le 13 juin, arrivée du marcheur à Seranon, pris en charge par l'association de la Vallée de la Siagne et l'UD06, avec stands et animations.

Le 14 juin, arrivée du marcheur à Caussols, pris en charge par l'amicale de Mouans Sartoux et l'UD06, avec stands et animations.

Le 14 juin, également journée mondiale du don du sang.

Les boulangers biotois et de la Région PACA Corse mettront vos baguettes dans des sacs en papier personnalisés (journée mondiale du don du sang).

Le 15 juin, arrivée du marcheur à la Colle sur Loup, pris en charge par l'association, la municipalité et l'UD06, avec stands et animations.

Le 16 juin, arrivée sur la Promenade des Anglais face au square Albert 1er, prise en charge par l'UD06, une collecte sera organisée par

l'EFS ; un stand sera tenu pour promouvoir le don de sang, le don de moelle osseuse, le don d'organes, en partenariat avec France Adot 06. Plusieurs personnalités et élus, seront invités pour participer à cet exploit : parcourir 1002 kms à travers la France pour l'une des plus belles causes. Le don d'un peu de soi pour sauver son égal. Un grand merci à tous ces donneurs.

Pour tous renseignements :
04 93 65 18 25
ou 06 71 64 91 77

CHALLENGE RAYMOND PEYNET
SAMEDI 10 JUIN À 14H
AU CLOS DES BOULES

Pour la 12^{ème} année consécutive, l'association organise en partenariat avec la Boule Amicale Biotoise, le challenge Raymond Peynet. Cet amoureux de Biot depuis 1946, dessinateur des célèbres amoureux, grand humaniste, a œuvré pour différentes associations à but humanitaire.

LE SEL : UN SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL

« Echanger ses compétences avec celle des autres, c'est le principe du SEL (Système d'échange local), nouvelle association installée à Biot. Aujourd'hui, tout s'achète,

tout se vend. De façon quasi-automatisée, quasi-mécanique. Mais si pour changer, nous échangeons. Sans parler d'argent... S'entraider en toute fraternité,

partager en offrant et en demandant, se responsabiliser par la prise en charge de soi,

Tous les quatrièmes samedis du mois, se déroule une bourse locale d'échange à Biot. C'est dans la bonne humeur qu'a eu lieu le 27 mai dernier, notre dernière BLE (bourse d'échange locale) où Joséphine offre à tous les adhérents et comme à l'accoutumée, une initiation en danses de salon.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat de l'association en téléphonant au :

04 93 65 65 12 de 18h30 à 19h30 du lundi au vendredi.



CONCERT RETINA

« Samedi 25 mars 2006, à l'Eglise Sainte-Marie Madeleine, s'est déroulée une soirée caritative très réussie, dont la recette (880 €) a été entièrement versée à l'association Rétina. Cette association

se consacre à la recherche sur les maladies de la vue.

Nous avons pu entendre, avec un grand plaisir, les chœurs des petits écoliers biotois dirigés par Mesdames Pinier et Nirascou, accompagnés par les chorales Dei Cagnecq, Lou

Cigalou du Cros de Cagnes, le groupe polyphonique de Sospel et l'Amicale des Traditions.

En quelques mots : bonheur et émotion pour une belle cause.

A l'année prochaine.

LES SORTIES ET ACTIVITES DE NOS SENIORS

Jeudi 08 juin 2006 : St Martin-Vésubie - le parc aux loups

Journée de détente dans la vallée de la Vésubie : temps libre dans le village de Saint-Martin-Vésubie ; en fin de matinée, déjeuner libre sur les bords du lac du Boréon (pique nique ou restaurant) ; possibilité de visiter le parc aux loups l'après midi (entrée 7€ par adulte en groupe de 20 pers ou 9€ en individuel).

Participation pour le transport : 8€ par personne

Du mardi 26 au samedi 30 septembre 2006 :

le Périgord & le Quercy

Découverte des richesses de cette région sur les plans paysager, gastronomique et historique.

Visites programmées : grottes de Cognac, ferme périgourdine, Sarlat, Gourdon, promenade en gabare sur la Dordogne, gouffre de Padirac, Rocamadour.

390 € base 30-34 pers TTC (à 360 € base 40 participants).
4,60 € (tél. : 04 92 91 59 74).

Les inscriptions sont recueillies, de préférence, jusqu'au 21 juillet 2006, pour assurer l'organisation de ce voyage.

CCAS : 04 92 91 59 70

Une nouvelle activité : l'atelier d'expression

Une nouvelle activité est proposée aux seniors avec l'intervention de la compagnie Lisa Amprino : l'atelier d'expression qui, s'inspirant des techniques du théâtre propose aux participants des activités enrichissantes sur le plan personnel, mêlant relaxation, jeux du corps et de la voix, dynamique de groupe, improvisation, mémorisation de textes simples ...

Cette activité a débuté le jeudi 4 mai, de 10h à 11h, au 1er étage

de l'immeuble « Les Glycines » 6 bis, chemin neuf (CCAS). Toutes les personnes intéressées sont conviées à une séance de découverte.

Les personnes pourront ensuite s'inscrire auprès du secrétariat du CCAS. Les participations sont réglées par trimestre (mai, juin et septembre 2006) selon des barèmes de ressources :

- 1ère tranche (jusqu'à 9.147€/an) : 10€
- 2ème tranche (de 9.147€ à 15.245€/an) : 25€
- 3ème tranche (au-delà de 15.245€/an) : 45€

Programme et horaire des rencontres de l'atelier théâtre

jeudi 01 juin 2006 : de 10h à 11h
jeudi 08 juin 2006 : de 10h à 11h
jeudi 15 juin 2006 : de 10h à 11h
jeudi 22 juin 2006 : de 10h à 11h
jeudi 29 juin 2006 : de 10h à 11h
Reprise le jeudi 07 septembre 2006

CULTURE, ART, ARTISANAT

ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE : ANNÉE SCOLAIRE 2006/2007



Les ré-inscriptions auront lieu du 1er au 30 juin à l'Espace des Arts.

Le public sera accueilli les
- lundis de 14h à 18h,
- mardis, jeudis et vendredis de 14h à 20h

- mercredis de 10h à 12h et de 14h à 20h
- samedis de 10h à 12h et de 14h à 16h

Une fiche d'inscription est à retirer à l'accueil dès le 1er juin, elle devra être remplie et rendue au service administratif de l'Espace des Arts, impérativement avant le 30 juin et accompagnée des documents suivants, indispensables pour que la pré-inscription soit validée :

- copie d'un justificatif de domicile pour les personnes résidant à Biot,
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'élève (1 jeu par famille),
- copie de l'attestation d'assurance,

- certificat médical (pour la danse),
- la notification du quotient familial pour les personnes bénéficiant du tarif dégressif.

Les emplois du temps des cours collectifs seront affichés dans chaque classe.

Le paiement devra intervenir entre le 1er et le 7 septembre au plus tard.

Les nouvelles inscriptions seront prises à partir du 1er septembre 2006, les dossiers peuvent être retirés à l'accueil dès le 1er juin. Reprise des cours le 15 septembre 2006.

Tarification au 1er septembre 2006 (le demi-tarif ne s'applique pas aux adultes)

	Adulte ou enfant	Autre enfant ou autre activité pour des enfants d'une même famille ou cours danse 1 fois/semaine
QF Biotois 0 à 560	1er trimestre : 59.50€ 2ème et 3ème trimestre : 51€ par mois : 17€	1er trimestre : 30€ 2ème et 3ème trimestre : 25.50€ par mois : 8.50€
QF Biotois 561 à 1000	1er trimestre : 77€ 2ème et 3ème trimestre : 66€ par mois : 22€	1er trimestre : 38.50€ 2ème et 3ème trimestre : 33€ par mois : 11€
QF Biotois > à 1001	1er trimestre : 101.50€ 2ème et 3ème trimestre : 87€ par mois : 29€	1er trimestre : 51€ 2ème et 3ème trimestre : 43.50€ par mois : 14.50€
Non Biotois	1er trimestre : 133€ 2ème et 3ème trimestre : 114€ par mois : 38€	1er trimestre : 66.50€ 2ème et 3ème trimestre : 57€ par mois : 19€

1er trimestre :
du 15 sept. au 22 déc. 2006 (3mois ½),
2ème trimestre :
du 1er janv. au 30 mars 2007 (3 mois),
3ème trimestre :
du 1er avril au 30 juin 2007 (3 mois)

AGENDA ESPACE DES ARTS

- Jeudi 18 mai à 18h30
Expo classe de Franco Favaro
- Mercredi 31 mai à 19h
Examen de flûte
- Mercredi 14 juin à 18h
Examen de guitare
- Examen de piano
Dates non déterminées

AUDITIONS CLASSES DE PIANO - EGLISE DE BIOT

- 26, 27 et 28 juin à 19h

GALA DE DANSE - DIMANCHE 18 JUIN SALLE ACROPOLIS, NICE A 19H

Les élèves des écoles municipales de danse jazz et classique et leurs professeurs vous donnent rendez-vous le 18 juin prochain, salle Acropolis à Nice, à 19h, pour le Gala de fin d'année.



Nous vous invitons à effectuer vos réservations auprès de l'accueil de l'Espace des Arts.

- lundi de 14h à 18h,
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 20h,
- mercredi et samedi de 10h à 12h.

Places numérotées :
Plein tarif : 10 €
Demi-tarif (étudiants, enfants entre 12 et 18 ans) 5 €
Gratuit pour les moins de 12 ans

CULTURE EN PLACE : LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

Pour la troisième année consécutive, les services culturels de notre commune (Espace des Arts, bibliothèques, Espace Multimédia, service Jeunesse) vous donnent rendez-vous. Danse, musique, théâtre, arts plastiques, bande dessinée, multimédia...

« Culture en Place » révélera une pépinière de talents à savourer de place en place, au cœur du village.

Cette manifestation se déroulera place de l'Église et place aux Arcades, samedi 10 juin de 10h à 17h.



PROGRAMME SAMEDI 10 JUIN : 10H -18H

■ CULTURE MULTIMEDIA : «L'ART ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES» : SALLE DES MARIAGES - 16H.

● DÉBAT PROPOSÉ PAR L'ESPACE MULTIMEDIA

- Tassou, artiste
- Patricia Civel, directeur de l'artothèque de Valbonne,
- Michel Drey, écrivain philosophe et historien de l'art,
- Patrick Ertel, directeur de l'école d'art ERAA au Bar sur Loup,
- Alain Château, architecte téléphonie mobile à Texas Instrument Villeneuve-Loubet,
- Gilbert Mutone, responsable de retraitement des déchets chez IBM a La Gaude,
- Marcin Sobieszczanski, maître de conférence à l'UNSA (Université de Nice Sophia Antipolis),
- Serge Miranda, (chercheur en téléphonie et maître de conférence à l'université).

Toute la journée «les téléphones imaginent la vie», pièce interactive proposée par Tassou.

- Yannick Geffroy, sociologue (Université de Nice sophia Antipolis)

■ THÉÂTRE

- 11h, Salle des mariages «La Cantatrice Chauve» E.Ionesco par l'École Municipale de Théâtre, classe ados-débutants, dirigée par Lisa Amprino

■ ARTS PLASTIQUES

- de 14h-17h, installations dans le village proposées par l'École Municipale d'Arts Plastiques et les élèves

de Franco Favaro et Pepe Capello

■ MUSIQUE

- 14h30, concert de l'ensemble instrumental dirigé par Olivier Augé-Laribé avec les classes de Stéphane Nicoletto (saxo), Anne Depetris (flûte), Stéphane Dall'olmo (violin), Guillermo Lefever (violoncelle), Roger Lartheau (guitare électrique), Pierre Fabre (batterie), Pascal Masson (guitare basse), Luc Botta (guitare), Caroline Bringuier-Gracias (piano), Caroline Malis (piano)

■ DANSE

- 14h, chorégraphie par Angelo Monaco, danse contemporaine, section jazz moderne

- 15h30, danse africaine, Association Yenguetu (départ déambulation, rue Saint-Sebastien)

■ ANIMATIONS PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

● ANIMATIONS AUTOUR DU LIVRE DANS LES ÉCOLES DE BIOT

Vendredi 9 juin en ouverture de la manifestation « Culture en Place », les bibliothèques municipales invitent les enseignants des écoles primaires de Biot, à accueillir dans leur classe un auteur jeunesse (BD, illustration,...) parmi les intervenants invités à cette occasion. Cette action culturelle permettra de faire connaître l'œuvre d'un artiste aux enfants, mais aussi d'en savoir plus sur les métiers du livre.

● CONCOURS DU PRINTEMPS DES POÈTES «LA FRANCOPHONIE»

Ca y est ! Le concours de Poésie organisé dans le cadre du double événement « Printemps des poètes » et « Semaine de la Langue Française et de la Francophonie » en mars dernier, touche à sa fin. Les derniers participants ont déposé leur prose in extremis vendredi 26 mai, et tous attendent (avec impatience) la remise des prix du Concours.

Nous donnons rendez-vous aux poètes en herbe, samedi 10 juin 2006, à 10h (place de l'église).

Danilo Righetti (comédien) lira les poésies primées par le jury dans chaque catégorie (définition fantaisiste, poème comprenant au moins 3 des 10 mots proposés par la «Semaine de la Langue Française et de la Francophonie», et arts plastiques) ainsi qu'une sélection des plus beaux poèmes reçus.

● SPÉCIALES DÉDICACES, PLACE DE L'ÉGLISE : SAMEDI 10 JUIN DE 14H À 17H

Des stands de vente de livres, des ateliers gratuits pour enfants, des lectures-surprise et des rencontres avec des auteurs de BD et livres jeunesse sont au programme.

● LECTURES

Danilo Righetti animera la place de l'église en lisant, aux passants attentifs, quelques courts textes-surprise, tout au long de l'après-midi (rendez-vous à 14h, 15h, 16h et 17h).

● DÉDICACES ET RENCONTRES AVEC LES AUTEURS

Une occasion unique de rencontrer dans un même lieu : Laura Rosano, Julien Gallot, Michel Alzéal, Olivier André, Valerio Paltenghi, Stéphane Pêtre, Françoise Laurent et Michel Collet, autant d'auteurs qui se feront un plaisir de nous montrer leur travail et de dédicacer leur(s) livre(s).

La librairie Privat-Sorbonne présentera également pour l'occasion une sélection de livres documentaires, d'albums pour enfants, BD, mangas et beaucoup d'autres nouveautés !

Stéphane Pêtre présentera le 10 juin, le premier tome d'un cycle de sept volumes consacrés à la tumultueuse carrière militaire du baron de Marbot. Librement inspiré des mémoires de cet officier du Premier Empire.

● L'EXPO BD DES JEUNES BIOTOIS, SALLE VOX POPULI

Une exposition des planches oriUne exposition des planches originales du groupe d'adolescents ayant participé au projet BD mis en place par le service jeunesse et les

bibliothèques municipales pourra être visitée toute la journée du 10 juin.

Créée sous l'impulsion de Julien Gallot (illustrateur BD), cette exposition retrace les différentes étapes de l'élaboration de la BD par les jeunes (depuis son commencement en janvier 2006). Idée de départ, brainstorming, élaboration en commun du scénario, répartition des tâches, story-board, premières ébauches, illustration, colorisation, mise en page et impression, les adolescents auront tout vu ! Une immersion dans le monde (pas si simple) de la BD, qui aura peut-être suscité des vocations chez certains d'entre eux...

Pour mieux appréhender le travail d'illustrateur professionnel, une autre exposition, en parallèle, permettra de découvrir des originaux et autres dessins inédits des artistes invités.

● LES ATELIERS



POUR ENFANTS

Dès 14h et tout au long de l'après-midi, petits et grands enfants pourront s'amuser autour d'un des deux ateliers papier :

- L'atelier de fabrication de cravates en papier avec Michel Collet

A partir de 6 ans. Découpe du papier et arts plastiques. Les enfants repartent avec leur cravate unique et rigolote (un avant-goût de la Fête des Pères) !

- L'atelier de monotypes

Tous publics à partir de 4 ans. Sur une plaque de plexiglas, l'enfant peint un dessin à la gouache et l'applique aussitôt sur une feuille de papier. Il réalise une impression unique en négatif : le monotype.

■ AGENDA DES BIBLIOTHÈQUES

● Bibliothèque George Sand

- Atelier d'écriture adultes (avec Françoise Laurent)
Samedi 10 juin de 15h à 17h

- Atelier d'illustration adultes

Mardi 6 juin de 20h à 22h
Mardi 20 juin de 20h à 22h
Mardi 27 juin de 20h à 22h

● Bibliothèque St Exupéry

- Comité de lecture adultes
Samedi 3 juin de 10h30 à 11h30

■ EXPOSITION « 100% REGARD SUR LA CRÉATION ARTISTIQUE À BIOT »



Le deuxième volet intitulé

« Présent » s'est ouvert et présente des pièces uniques qui témoignent de la richesse et de la diversité de la création artistique à Biot.

Exposition à l'Office de Tourisme « Présent » jusqu'au 20 juin 2006.

23ÈME FESTIVAL DES HEURES MUSICALES DE BIOT

Fort du succès de sa 22ème édition, le Festival des Heures Musicales de Biot offrira encore cette année de très belles soirées jusqu'au 30 juin 2006, avec un programme placé sous le signe de la qualité et de la continuité.

Organisé par l'association les Heures Musicales de Biot, ce Festival est placé sous l'égide de la municipalité de Biot, avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional. Il est devenu, au fil des ans, un rendez-vous incontournable pour les mélomanes avertis. Cette année, 7 concerts, dont un concours, seront donnés dans la merveilleuse Eglise Ste Marie Madeleine, dont l'acoustique est si particulière.

La soirée d'ouverture avec Jordi Savall et Feran Savall a donné au festival son envol. Les prochains concerts offriront au public d'autres moments magiques.



de la Fondation Schlumberger Elèves de Dalton Baldwin et Lorraine Nubar (Julliard School, Opéra de

• **VENDREDI 23 JUIN**
Brigitte Engerer, piano
Hélène Mercier, piano
Paul-Emile Deiber, récitant

• **VENDREDI 30 JUIN**
Stochelo Rosenberg en trio,
guitare
Mozes Rosenberg, guitare
Sani Van Mullem, contrebasse

Encore quelques belles soirées en perspective dignes des années précédentes !

Concerts à 21 h Eglise de Biot
Tarifs : 30 €, 25 €, 20 €, 15 €

• **VENDREDI 2 JUIN**

Jean-Jacques Milteau, harmonica
Demy Evans, chant
Manu Galvin, guitare

• **VENDREDI 9 JUIN**

Boris Berezowski, piano
Evelyne Berezowski, piano

• **SAMEDI 17 JUIN**

Concert-Concours des Lauréats

Paris, Académie de Nice, Master Class dans le monde).
3 prix seront décernés : le prix du Public, prix du Jury sous la présidence d'Iliéna Cotrubas et le prix du Festival.
Le très haut niveau de ces chanteurs permet de leur dédier un concert, avec tous les registres de voix représentés.

LA MAMAB S'EXPOSE A SANARY

La ville de Sanary a eu le plaisir d'accueillir, durant les mois d'avril et de mai, 5 artistes représentants de la MAMAB : Sophie Hustin, peintre, Marcel et Didier Saba, Jean-Michel Operto verriers et Joël Rat, sculpteur. Une expérience très positive, qui a satisfait tous les acteurs de cette exposition, qui se sont promis de renouveler l'expérience très prochainement.



BIOT FETE LA MUSIQUE, MERCREDI 21 JUIN 2006

Le 21 juin prochain, les rues et les places de notre village seront prises d'assaut par de nombreux Biotois et visiteurs qui, d'expérience, ont choisi Biot pour vivre cette exceptionnelle soirée proposée par Passe-Muraille.

Au programme :

- **PLACE DE GAULLE**
18h30 LE BIG BAND DU JMSU (jazz, soul, rhythm 'n' blues)
20h45 ISOTOP (electro jazz)
22h45 CUBANISSANDO (salsa)

- **PLACE DES ARCADES**
19h15 KABARET 31(jazz et chanson)
21h00 SANDBOX (pop-rock)
23h00 CHAMPOLLION (rock)

- **THEATRE DE VERDURE**
19h00 La classe d'orchestre du centre des arts et de la culture
20h30 SUN CITY (pop-rock)
22h30 LOREN PACOU (pop-rock)

- **RUE DU PORTUGON**
A partir de 18h30 scène libre animée par des musiciens locaux

APEROS MUSICAUX

Comme chaque année, les Apéros Musicaux viennent nous bercer de leurs mélodies tous les samedis de juin.

Samedi 3 juin 2006 à 18h, CMCA Trio Jazz, place de la Catastrophe
Samedi 10 juin 2006 à 18h, Eddy Gaulein Steff Quintet, Théâtre de Verdure photo 7
Samedi 17 juin 2006 à 18h, Eddy Ray Cooper, Théâtre de Verdure photo 8

En cas d'intempérie, les concerts sont maintenus

sous le préau de l'école primaire Saint-Roch. Accès libre



FESTIVAL DE LA 4ÈME DIMENSION : POUR UNE PERCEPTION NOUVELLE DU MONDE !

Du 6 au 10 juin se déroulera à Sophia et à Nice, le premier Festival global des Arts, Sciences et Technologies qui réunira artistes, philosophes et savants de renommée internationale. Durant 5 jours, artistes et chercheurs donneront au public à travers des concerts, des expositions et des projections de films, leur vision d'une création au-delà de toute tradition.

Lors de la conférence de presse les organisateurs et le Maire François-Xavier Boucand, qui représentait pour l'occasion la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (partenaire financier de la manifestation), ont souligné la situation privilégiée de la technopôle pour accueillir un tel évènement : « Sophia

Antipolis est un lieu d'exception qui rassemble toutes les dimensions, culturelle, philosophique, hi-tech, pour proposer un dialogue au plus haut niveau entre l'art, la technologie et la science ; pour entrechoquer la technologie et la volonté de création».

Un des temps forts du Festival en première mondiale sera le spectacle multimédia interactif «La symphonie des machines» à découvrir et à écouter le



CONCERTS DE MIDI DE SOPHIA

Lundi 19 Juin 2006
Patrick MICHEL Quartet :
Marcel ABAD : saxophone,
Patrick MICHEL : contrebasse,
Claude TEDESCO : piano,
Alain RUARD : batterie.

Ce quartet qui joue du jazz moderne acoustique reprendra des compositions et des «Standarts».

Le concert aura lieu à la Galerie de la Fondation, place Sophie Laffitte, à Sophia Antipolis et commencera à 12h15 précises.

Prix des places :
- 13 € pour les adhérents à l'association des Concerts de Midi, à l' A V F Sophia Antipolis, à l'association Sophia Antipolis, les étudiants
- 17 € pour les non adhérents

Une collation est offerte à la fin du concert en présence des musiciens.
Réservations : 04 97 21 16 46- 04 93 77 34 25 - 06 78 64 69 43



6 juin, à 18H, sur l'ensemble du Parc de Sophia et accessible du monde entier.

Programme complet du festival : www.4dimension.org

PASSE MURAILLE : LES ARTS O PLURIEL DÉBOULENT DANS LA RUE



“ L'association Passe-Muraille organise une manifestation autour de l'art dans la rue, le 9 juillet de 10h à 20h. Cette manifestation a pour objectif de faire découvrir au public la diversité et la richesse de l'art plastique, des collectionneurs de vieux papiers, du spectacle vivant et des arts de la piste de la région.

Le 9 juillet est désormais baptisé « Arts o Pluriel » car, ce jour-là, plasticiens, collectionneurs, jongleurs, acrobates et comédiens se côtoieront dans les rues du village. « Les Arts o Pluriel », c'est avant tout une fête qui rassemble un

large public. Les habitués, comme les initiés, se retrouveront dans une ambiance festive et populaire. C'est l'émotion à ciel ouvert, « exit » les structures institutionnelles : délaissez les musées, les salles d'exposition, le théâtre pour prendre possession de la rue !

Au programme sur la place de Gaulle, place de la Chapelle et place des Arcades :

10h - 20h : exposition de plasticiens et de collectionneurs

16h - 20h : musique, théâtre, jongleurs, équilibristes, échassiers, motocycliste et cracheurs de feu. ”

Pour la deuxième année, l'association Art.o.baz organise au Parc Phoenix l'exposition Installations et performances du 3 juin au 23 juillet prochains ayant pour thème « Grandeur Nature ».

Ces installations ont été imaginées par les artistes en harmonie avec le lieu et sa nature. Il s'agit pour l'association de mettre cet art écologique à portée de tous, dans ce site remarquable de 7 hectares au cœur de la ville.

L'émergence d'installations dans des sites spécifiques non destinés à l'art continue aussi de figurer

parmi les préoccupations des artistes installateurs qui souhaitent étendre leur champ d'intervention depuis l'atelier jusqu'au lieu public.

Artistes participants :

Abril, Baudet, Bazire, Boulukos, Cappello, Casula, Charpentier, Chemin, Cotto, Dupont, Fessy, Fillod, Giorgi, Hervo-Bergé, Leloup, Mitchel, Mendonça, Moreau, Rioufol, Roche, Roberto, Sadrowski, Voillot...

Contacts :

Gisèle Brial, Présidente :

06 86 00 39 38

Roland Moreau : 06 70 57 48 68



PASSE-MURAILLE EXPOSE HEIDI MELANO

“ Heidi Melano est née à Genève. C'est à l'école des beaux-arts de cette ville qu'elle aborde le domaine de la création artistique. C'est à Genève aussi, qu'elle rencontre le mosaïste Lino Melano.

C'est avec lui qu'elle arrive à Biot et participe à la réalisation de la première grande mosaïque-céramique qui orne la façade du musée national Fernand Léger.

En 1954, Lino et Heidi Melano s'installent à Paris et travaillent dans la cité d'artistes « La Ruche » où naîtra leur fils Silvio.

En 1962, Lino et Heidi s'installent à Biot.

Léger, Braque, Chagall, Folon, Lurçat, Jenkins... ont fait appel à Heidi Melano et à son immense talent afin de réaliser des œuvres dans le monde entier, comme la grande mosaïque de la Knesset, le parlement israélien, une œuvre

coréalisée avec Marc Chagall à la faculté de droit de Nice et classée monument historique, mais aussi la cour Chagall et, aujourd'hui à la Fondation Pierre Gianadda en Suisse ; elle a une place de choix à la Fondation Maeght, et au Musée National Fernand Léger de Biot bien sûr, avec les immenses et magnifiques mosaïques, mais aussi dans de nombreux lieux de la planète que jalonnent ses œuvres.

L'œuvre personnelle de Heidi Melano, tout au long de ces 50 ans de travail, est considérable et extraordinaire. L'association Passe Muraille a souhaité lui rendre hommage en donnant un petit aperçu de son très grand talent dans les



rues de son village, Biot.

Les mosaïques de Heidi MELANO

Exposition dans les rues du village.

Du 2 juin au 12 septembre 2006.

Vernissage le 2 juin à 18 h30, jardin de l'Espace Vernante. ”

SENTIER ARTISTIQUE «L'ONDE ART» : ŒUVRES D'ARTISTES LE LONG DE LA BRAGUE : LES 16 - 17- 18 JUIN 2006

“ L'Association l'ART TISSE de Valbonne et l'association ART O BAZ de Biot présentent, en partenariat avec la Ville de Valbonne Sophia Antipolis, et dans le cadre de la Journée du Patrimoine de pays sur le thème de l'Eau, un projet de sentier artistique sur les bords de la Brague entre Biot et Valbonne les 16, 17 et 18 juin 2006.

Le but de cette exposition de «land art» est de donner à voir des œuvres éphémères provisoires, en harmonie avec un lieu, sa nature et les relations que l'Homme entretient avec elle.

Les œuvres sont disséminées au hasard des sentiers aménagés qui relient le pont des Tamarins sur la commune de Biot jusqu'au village de Valbonne en passant par le pont de la Verrière (Centre Equestre), le pont du Bruguet, le moulin de l'Ange, la Maison Nature et Environnement, etc.

Les artistes interviennent sur le lieu et s'imprègnent du paysage,

ils créent sans barrières sur les sentiers aménagés. Certaines œuvres peuvent se cacher au hasard d'une rive, d'autres seront visuelles ou sonores...

Le visiteur sera libre de créer son parcours. Un plan détaillé lui permettra de localiser les différents emplacements des œuvres et de faire connaissance avec les artistes.

L'Association ART O BAZ, à l'initiative de ce projet, n'en est pas à son coup d'essai.

En juin dernier, elle a organisé l'exposition « Elément Terre » regroupant installations et performances au Parc Phoenix avec plus de vingt artistes participants. Elle renouvelle l'aventure cette année du 3 juin au 23 juillet avant de prendre les rênes de l'exposition de land art du plateau de Calern, les 14, 15 et 16 juillet, succédant à l'association In Situ.

L'ART TISSE, qui gère pour sa part l'Artothèque de Valbonne ainsi que la programmation à



l'année de la Salle Saint-Esprit, élargit son champ d'action, par ce partenariat, vers de nouvelles expressions artistiques.

La Ville de Valbonne Sophia Antipolis est partie prenante de ce projet dans le cadre de sa politique environnementale et culturelle.

Contacts

ART.O.BAZ : Gisèle Brial 06 86 00 39 38 Email art.o.baz@free.fr

L'ART TISSE : Patricia Civel 06 82 09 88 21

Email art-tisse@wanadoo.fr

www.art-tisse.com ”

LES ÉLÈVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS PLASTIQUES DE MONACO EXPOSENT À LA POTERIE PROVENÇALE



LES TRAVAUX DES ÉTUDIANTS DES BEAUX-ARTS SERONT EXPOSÉS A LA POTERIE PROVENÇALE
VERNISSAGE : VENDREDI 30 JUIN - 18H

Durant les mois de juillet et d'août, la Poterie Provençale de Biot accueillera l'exposition « Akordater » qui regroupera les œuvres des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts Plastiques de Monaco, spécialisés en design et scénographie. On y retrouvera notamment les dessins préparatoires qui ont permis la réalisation de pièces uniques faites durant un stage effectué en mai à la poterie.

Chaque année la poterie Provençale accueille des étudiants afin d'échanger leurs techniques et de réaliser

des formes qu'ils n'oseraient pas faire ailleurs. Cette année, c'est une vingtaine d'élèves de Monaco encadrée par leur professeur et potière d'origine américaine, Daphné Corregan, qui ont bénéficié des conseils de René Augé-Laribé et Alberto Rodruigues, Maîtres Jarrier. Une expérience forte pour les élèves mais aussi pour les professeurs.



MUSEE D'HISTOIRE LOCALE : LA SICILE PAR VINCENT-PAUL TOCCOLI



« Les Amis du Musée de Biot »
Tél : 04 93 65 54 54
courriel : amis.musee.biot@wanadoo.fr

l'occupation arabe, de ses architectes de palais, mosquées ou jardins. Cette Sicile

gnaient musiques nordiques et méditerranéennes. L'ensemble a donné envie aux 80 spectateurs de prendre le ferry Savone-Sicile pour passer 2 ou 3 jours à Palerme, melting-pot de nationalités et civilisations, 10 siècles avant que le mot ne soit inventé.

vécut, ensuite, l'arrivée des Normands de Roger de Hautefeuille et de Giscard et fut un exemple

Les 17 juin et 6 juillet 2006, le Musée organise 2 journées consacrées à l'exposition « Cézanne en Provence » à Aix. »

« Le 29 avril, à l'intention de ses adhérents et de tous les Biotois, le musée donnait une conférence dont le thème était «La Palerme arabo-normande». Vincent-Paul Toccoli, humaniste, philosophe, esthète, grand voyageur, passionné d'histoire mais surtout d'histoire des civilisations, nous a fait revivre la Sicile du IXème au XIIème siècle où, après des influences byzantines, elle vécut ou, pourrait-on dire, bénéficia de

d'intégration réussie : les Normands, reconnaissant les qualités des bâtisseurs arabes, envoyèrent les jeunes les plus talentueux parmi ceux-ci pour étudier l'architecture normande. Le résultat de cette interciviliation a été vu en images animées, de grande qualité, accompagnées d'un fond sonore où se rejoit



ESPACE MULTIMÉDIA : DÉCOUVREZ LES NOUVEAUX ATELIERS D'INITIATION

Créé en mai 2004, l'Espace Multimédia est un service municipal qui a pour vocation de mettre à disposition de ses adhérents des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et de permettre à tous les publics de s'initier aux nouvelles technologies.

Les activités proposées par l'Espace Multimédia visent à favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication, à proposer un libre accès à la culture multimédia et à promouvoir l'expression et la création multimédia par les utilisateurs eux-mêmes. C'est pourquoi la municipalité a souhaité mettre en place de nouvelles activités :

- Initiation à la retouche Photo
- Initiation à la musique assistée par ordinateur
- Initiation au montage Vidéo
- Eveil multimédia pour les plus jeunes
- Initiation à Internet et à Windows

Cette nouvelle ouverture sur la culture multimédia se traduira aussi par l'organisation de rencontres, débats, expositions, tout au long de l'année. Premier temps fort des animations proposées par l'Espace Multimédia, le projet « Les téléphones inspirent la vie », en partenariat avec l'artiste TASSOU, dont vous pouvez découvrir les œuvres à l'Espace Multimédia. Pour connaître le calendrier des

nouvelles activités ou pour vous renseigner, merci de contacter l'Espace Multimédia au : 04 93 74 58 69 et par mail à espacemultimedia@biot.fr



LE SITE DU MOIS

Nous avons tous un jour ou l'autre perdu des fichiers à cause d'un disque dur défaillant, d'une disquette ou d'une clé USB. Pour mettre vos fichiers les plus importants

à l'abri ; l'espace multimédia a déniché un site qui propose 10 Go d'espace de stockage à vie ! Rendez vous sur <http://foreversafe.com> pour bénéficier de cette offre, c'est gratuit sur simple

inscription.

Un courriel vous sera adressé chaque année vous demandant si vous souhaitez conserver le compte.

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

PÈLERINAGE DE LA GAROUBE



« Dimanche 7 mai à 7h30, le rassemblement à l'entrée du village a réuni un grand nombre de pèlerins sous la bannière de l'Amicale Biotoise des Traditions. Prêts à parcourir les 12 kms qui les amenaient à Notre Dame de la Garoupe, où chaque année, depuis 1609 (le 1er dimanche de mai), les Biotois se rendent à pied afin de remercier Notre Dame pour l'Eau,

BAL DU 14 JUILLET

« Le comité des Fêtes vous informe que cette année le bal

« L'Amicale des Traditions et le Comité des Fêtes souhaitent regrouper toutes les personnes qui ont envie de chanter pour le plaisir et le bonheur que cela procure. L'amour de la musique, le plaisir de se rencontrer, peuvent les réunir.

Renseignements : 04 93 65 16 44 (Madame Roux)

source de vie. Après « l'envoi » du pèlerinage par le père Jean Hubert Thieffry, curé de la paroisse, tout au long du parcours, nos amis du Cepoun rythmèrent le pas au son des galoubets et tambourins et le groupe des marcheurs s'étoffa. Après un petit bonjour à notre boulanger, Monsieur Veziano, dans le vieil Antibes, les marcheurs arrivèrent sur la place du safranier où les attendait une copieuse collation préparée par les membres de l'Amicale de la Commune Libre, sous la houlette de Peter et Zézé. Une fois réconfortés, direction La Salis où le Pan Bagnat de l'Amitié préparé par Maria, Rita, Marie, Etienne, régala pèlerins et amis avant l'ascension du « calvaire » guidé par le Père Jean-Hubert Thieffry.

Vers 11h, tous se retrouvèrent à la chapelle où fut célébrée une messe particulièrement chaleureuse et rythmée en présence d'une nombreuse assistance (malgré l'erreur de date publiée dans Nice Matin).

A la fin de l'office, bénédiction du pain et partage avec la foule et les personnalités présentes : Monsieur François-Xavier Boucand Maire de Biot, Monsieur Jean

Leonetti Député Maire d'Antibes Juan les Pins, Monsieur Eric Pauget Conseiller Général, Madame Paulette Mas, Madame Claudette Brosset, Monsieur Philippe Mouradian, Monsieur Pierre Operto...

Vin d'honneur et repas champêtre sous la pinède ont connu une ambiance particulièrement chaude, grâce au soleil mais aussi au « bon vin » et aux « grandes voix » de l'Amicale.

Ce dimanche 7 mai fut une belle journée où l'amitié et la gaieté, le partage entre croyants ou non croyants faisaient partie de la fête, en espérant que l'an 2007 sera autant fraternel pour nous réunir dans ce magnifique lieu.

Lou dimenche 7 mai a èsta uno poulido journado ounte l'amista e la joio crèsent e noun crèsent en pres part a la festo en souvetant que l'an 2007 siegue encaro demai fraternalu pèr se retrouva en aqesto rode tant bèu. N'oubliez pas le feu de la Saint-Jean, le 24 juin au soir, il ne sera pas comme les autres.

Oublidas pas lou fuou de la Sant-jean lou 24 jun au soir car noun es coumo li autre annado.

Lou président Emile Cheval

aura lieu le **vendredi 14 juillet à 21h30**, Place de Gaulle, animé par

Disco Mania (ambiance tous publics, DJ et gogo danseuses).

SAMEDI 24 JUIN : FEU DE LA SAINT-JEAN

« Le samedi 24 juin, l'amicale organise au jardin Frédéric Mistral, son annuel feu de la Saint-Jean avec animations : feu, chants, avec deux classes de scolaire, contes provençaux et français par le tambourinaire Jean Coutarel et son pianiste, baleti avec Lou Cepen de Vence.

A partir de 19h30, rassemblement à la Chapelle Saint-Eloi et traversée du village et prise en charge de la flamme place de l'Eglise. Puis, une animation musicale surprise pour

rejoindre le jardin Frédéric Mistral.

Vers 20h15, vous pourrez écouter les élèves des classes de Mesdames Nirascou et Pinier entonner des chants populaires. Egalement au programme « Histoires et Chants » provençaux et français, par l'artiste Jean Coutarel.

Allumage du feu vers 21h30, pour les enfants. Pot de l'amitié à la manière de « Chez Nous » Rendez-vous pris, venez nombreux.

LE GROUPE PATRIMOINE S'EXPOSE

Le Groupe Patrimoine est composé d'une quinzaine de personnes enthousiastes qui ne comptent pas leur temps pour réfléchir à ce qu'il faut mettre en place pour que les biotois puissent tous accéder à ce qui fait la richesse et la diversité de leur territoire.

C'est grâce à une grande énergie (plus de 25 réunions ont été organisées de janvier à mai 2006) que plusieurs projets d'envergure ont été menés à bien :

- conception et mise en place d'un nouveau circuit de découverte historique du village
- conception et mise en place d'un nouveau circuit de découverte

autour des pierres et des hommes, toujours dans le village, appelé circuit Gecko.

- deux journées riches en événements et découvertes autour du thème de l'eau les 17 et 18 juin 2006 : l'eau dans le village où comment boire, laver et cuisiner avant l'arrivée de l'eau courante, puis de l'eau sous pression, l'arrosage, les moulins, les béals, les puits, les norias, les histoires d'eau, petites ou grandes...

Un programme fourni et ludique que vous pouvez consulter dans ce numéro.

- Carte Blanche aux Paysages où le Groupe Patrimoine s'est impliqué dans plusieurs des activités qui se

sont déroulées le mois dernier.

Le Groupe Patrimoine travaille déjà sur de nouveaux projets, comme les Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2006, sur le thème du bâti sacré et la conception d'un nouveau circuit de découverte au pied des murs du village, sur le thème de l'utilisation de la nature par l'homme. Sans oublier bien sûr les pages mensuelles du Groupe sur les aspects variés du patrimoine de Biot.

Patrick Navard

L'EAU DANS LE VILLAGE DE BIOT



Survivre dans un pays de climat méditerranéen, c'est tout d'abord une question d'eau. De l'eau pour boire, pour cuisiner, pour arroser et pour laver. Si la quantité d'eau qui tombe chez nous est du même ordre que la moyenne en France (900 mm), les pluies tombent en quelques jours et de façon diluvienne. En outre, le village de Biot est perché sur un monticule et l'eau n'y arrive pas facilement. Il a donc fallu trouver des moyens pour amener et stocker l'eau.

• LA SOURCE DE LA FONTANETTE ET LE LAVOIR

Au pied du village, tout près du Pont Vieux, se trouve une source abondante d'eau claire. Elle ne se voit plus et elle coule maintenant de façon souterraine, sous les remblais qui sont situés entre le Pont Vieux et le Pont Muratore. Une source abondante pour boire et laver le linge était donc à portée de marche du village. Elle a contribué à permettre en ce lieu

une installation humaine. La source se trouve au pied du Pont Vieux, sur la rive gauche côté village, d'où le nom de Fontanette donné à ce quartier. La source de la Fontanette permettait aux habitants de venir chercher de l'eau fraîche. Les femmes remontaient avec un récipient sur la tête, comme l'illustre la Porteuse d'Eau de la gare de Biot. C'est l'eau de cette source qui a été collectée, jour après jour, depuis les premières occupations humaines de Biot jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

• LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE ET LES CITERNES DU VILLAGE

Des systèmes élaborés ont été installés pour satisfaire aux besoins de la population notamment des galeries drainantes, sorte de grosses conduites souterraines taillées dans la molasse et voûtées permettant ainsi la capture par capillarité des eaux de pluies infiltrées à travers la roche. De plus, d'ingénieux systèmes de récupération d'eaux de pluies ruisselant des toits, des terrasses et des rues équipaient la plupart des habitations pour l'alimentation et l'arrosage des cultures intra muros mais aussi pour l'industrie potière particulièrement gourmande en eau. Des réseaux de rigoles et de gouttières amenaient la précieuse eau dans de volumineuses citernes souterraines creusées sous les habitations, taillées dans la molasse. Cette roche tendre et typiquement biotoise que l'on appelle aussi « tuf » est présente en grande épaisseur juste sous le village. Revêtus d'enduits imperméables, ces réservoirs clos et obscurs protégeaient l'eau des corruptions de l'air et de la lumière ; un très bel exemple est encore visible au musée d'histoire locale, au coeur même du village.

• LA SOURCE DU BAOU ET L'ALIMENTATION EN EAU COURANTE DU VILLAGE AU MILIEU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Au pied de la falaise verticale du Baou ou Baou se trouve une source d'eau pure abondante. Elle est connue depuis probablement fort longtemps. La source est signalée dans un acte du 2 août 1234 par lequel Béatrice de Revest signale au Commandeur des Templiers qu'elle a échangé des biens (dont la source) avec Raybaud et Geoffroy de la Croix. Située à plus de 100m d'altitude, elle peut alimenter le village. Après une série de projets sans suite, une canalisation d'environ 2km est construite au milieu du XIX^{ème} siècle. L'eau est captée dans un long bassin couvert pour être amenée à l'entrée d'une conduite en plomb. Quelques centaines de mètres plus loin, cette conduite traverse le ruisseau des Combes par un pont-aqueduc étroit. La conduite descend en pente douce le

long de la colline pour surplomber le vallon des Combes un peu au dessus du local actuel des Services Techniques de la ville, au Jeu de la Beaume. A intervalles réguliers, des regards dont quelques uns existent encore, permettaient d'entretenir le réseau. En certains endroits, des petites constructions protégeaient la conduite lorsqu'elle ne pouvait pas être enterrée. L'eau ainsi captée arrivait dans un bassin situé sous la rue St Sébastien, à hauteur de l'entrée du Musée. Il alimentait la fontaine qui est au pied du Musée et celle que l'on peut voir dans la calade du cimetière, portant la date 1851.

Tout au long de son trajet vers Biot, il y avait des regards en pierre comme à l'époque romaine. Sur son passage, à la montée du cimetière, il y a une fontaine qui porte la date 1851 et un lavoir toujours visible. L'eau arrivait dans un grand puits place de la Chapelle, où elle était pompée par une magnifique pompe en cuivre et laiton que l'on actionnait à la main. Le trop-plein allait alimenter un abreuvoir en pierre pour les bestiaux au dessous

du banc de la chapelle.» Extrait de Emile Cheval, «Biot mon village près de la mer», Les Editions du Cabri, 2000.

Au début du XX^{ème} siècle, l'arrivée de l'eau courante rendra cette arrivée d'eau inutile. Il sera entretenu jusqu'en 1930. Les tuyaux en plomb ont été récupérés lors de la dernière guerre mondiale.

• L'ARRIVÉE DE L'EAU SOUS PRESSION

Le débit de la fontaine n'était pas suffisamment important pour fournir l'eau nécessaire à la consommation des villageois. Un moyen d'amener l'eau potable dans le village en quantité suffisante fut donc toujours l'une des principales préoccupations du Conseil Municipal de Biot.

Dès 1866, on retrouve dans les délibérations du Conseil Municipal des projets d'acquisition d'eau à la société Durand et Sellier. La Commune étant trop pauvre, ces projets ne pourront aboutir.

Aux mois de décembre 1900 et janvier 1901, une convention est passée entre la Commune de Biot et la Compagnie Générale des Eaux





selon laquelle la Compagnie Générale des Eaux s'engage à construire un réservoir de 300 mètres cubes de capacité et une conduite en fonte de 12 cm de diamètre amenant l'eau au village. Cette convention ne sera approuvée que le 4 mars 1902. La Commune, chargée de l'achat du terrain sur lequel sera construit le réservoir d'eau potable, fait l'acquisition d'un terrain de 30 mètres carrés situé au quartier de l'Arène pour 300 francs en juin 1903 (équivalent à 1020 euros 2005). Les travaux s'achèvent en décembre 1905. Leur montant s'élève à 30 500 francs (103 700 euros 2005). En janvier 1906 la Compagnie Générale des Eaux soumet à la Commune un traité de gré à gré, où elle propose la pose de tuyaux en fonte destinés à desservir le village en eau potable. A l'unanimité des membres, le conseil municipal accepte ce traité et autorise le Maire à signer le plus tôt possible et «par suite de l'extrême urgence des travaux demande à ce que la commune soit dispensée des formalités d'adjudication.»

En 1937, La Compagnie Générale des Eaux met en place une station

technique appelée Usine SAGE. Depuis peu revenu dans le patrimoine de la commune, c'est le bâtiment jaune qui est situé près du Pont Vieux. Selon l'Article 2 de La Convention de Concession du Service de Distribution d'Eau de 1937, «La Compagnie Générale des Eaux devra, sous le contrôle du Service du Génie Rural, prêter son concours à l'établissement des ouvrages de captage, d'élévation et



de distribution des eaux, suivant les dispositions du projet dressé par le dit Service et présenté, en date du treize février mille neuf cent trente quatre, et s'élevant à la somme de 1 848 000 Frs (équivalent à 1 256 000 euros 2005) ». Ceci permettra une meilleure distribution de l'eau

dans le village de Biot. L'eau de la Compagnie ne fera son apparition généralisée dans les maisons qu'à partir de 1955.

● L'EAU : UN ENJEU TOUJOURS D'ACTUALITÉ

L'eau sera l'un des enjeux majeurs des décennies à venir. Comment utiliser au mieux cette ressource fragile, facilement polluée, qui peut se raréfier, que l'on gaspille sans vergogne et sans vraiment y prendre garde ? L'ère de l'eau pas chère et abondante est en train de se terminer. Il faudra dépolluer l'eau potable et l'eau que l'on rejette avec des moyens de plus en plus complexes et donc de plus en plus coûteux. Tout comme l'arrivée à Biot de l'eau courante au milieu du XIXème siècle, et de l'eau sous pression au XXème siècle ont changé les modes de vie, les nouvelles contraintes qui se profilent devront nous inciter à changer notre attitude en adoptant des comportements plus économes et plus respectueux de l'environnement.

*Patrick Navard
avec Geneviève Ameur, Audrey Bastari,
Pierre Cartier, Emile Cheval, Christian
Dental, Max Pazzi, Brigitte Rollier pour
le Groupe Patrimoine*

■ DEUX JOURNÉES «NOTRE PATRIMOINE AU BORD DE L'EAU...» : LES 17 ET 18 JUIN 2006

Cette année le Groupe Patrimoine vous invite à la fête du patrimoine de pays qui se déroulera sur le thème «Au bord de l'eau...».

Au programme de ces journées, de nombreuses visites passionnantes ... et gratuites :

• Exposition

Dimanche 18 juin 2006 - Place de la Chapelle

Des panneaux présenteront différents thèmes laissant apparaître l'importance de l'eau, hier comme aujourd'hui.

Moulins, béals, norias, puits et sources mais aussi les enjeux, histoires, anecdotes et conflits : tout savoir sur le patrimoine au bord de l'eau à Biot.

• Visites gratuites - Prévoir de bonnes chaussures

Samedi 17 juin 2006 9h30 Visite de l'aqueduc d'Antipolis dit de la Bouillide. Durée environ 2h30

par le groupe patrimoine de Biot, avec la participation de l'association AREZZO, cette visite sera commentée par Mr Garczynski, architecte-archéologue au CEPAM. Rendez-vous rue A. Caquot à l'entrée du Parc de la Bouillide, face à l'Hôtel Ibis. Inscription à l'Office de Tourisme

au 04.93.65.78.00 (nombre de personnes limité).

«Comme pour beaucoup d'autres agglomérations antiques romanisées, le besoin en eau d'Antipolis a excédé les ressources du site : sources, puits et citernes. Il a donc été nécessaire de capter des sources éloignées et d'amener l'eau en ville grâce à des aqueducs...» (Comme celui de la Bouillide).

L'Aqueduc d'Antipolis dit de la Bouillide, Paul Garczynski et Jean Foucras, CNRS Editions, Paris, 2005.

Dimanche 18 juin 2006 9h30 Visite à partir du village via Chemin Durbec.

En compagnie du Groupe Patrimoine de Biot et de Mr Dany membre de l'Amicale des Traditions Biotaises, Mr Salanon, Maître de Conférences en «Botanique» à l'Université de Nice Sophia Antipolis, Mr Dental, Rapporteur du Groupe Patrimoine au Conseil en Développement de la CASA, Mr Lavergne, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique - Les Amis de la Gaule de Cagnes-sur-Mer, Mr Boët, ornithologues... venez découvrir ou redécouvrir avec de grands spécialistes les richesses de notre patrimoine qu'il soit bâti ou naturel. Nous mettrons aussi

l'accent sur les problèmes causés par les ressources en eau, une réalité que l'on ne peut plus ignorer aujourd'hui. Rendez-vous à l'Office de Tourisme à 9h30.

Dimanche 18 juin 2006 15h00 Des Tines au seuil de la Brague.

Le groupe patrimoine vous fera découvrir les Moulins des Tines, Aqueduc, Pont Muratore, Pont Vieux, Lavoir et source de la Fontanette, Moulin du Pont Vieux, Usine Sage, Noria... Après une courte marche vous arriverez au seuil de la Brague.

Une visite inédite, enrichie d'histoires de vie, où vous découvrirez l'histoire de M. Muratore, les batailles autour de l'eau, l'Affaire Funel. Le groupe patrimoine saura vous surprendre !!! Rendez-vous à l'Office de Tourisme à 15h00.

• Conférence - Entrée libre

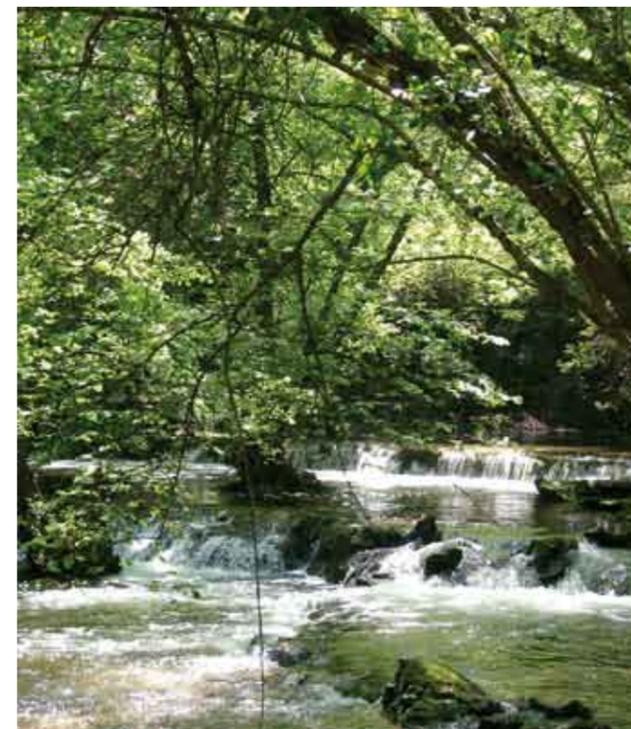
Dimanche 18 juin 2006 - Salle Vernante à 17h30.

B.Rollier et C.Mangan «L'eau, la Brague : Patrimoine et ressources».

• Autres manifestations

Samedi 17 juin 2006 - Bibliothèque George Sand

Présentation de livres
Tout savoir sur l'eau à travers la lecture.



VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

CENTRE MULTI ACCUEIL DE SAINT-PHILIPPE : OUVERTURE PRÉVUE EN SEPTEMBRE

Conformément aux délais annoncés, le centre multi accueil de Saint-Philippe sera livré fin mai 2006.

De juin à septembre, nos services municipaux se mobilisent pour réaliser un aménagement intérieur, autorisant l'accueil de nos jeunes Biotois.

L'essentiel de l'équipe de la nouvelle structure a été recruté et travaillera durant l'été en coordination avec le personnel des Diabiotins, afin d'accueillir, de façon homogène, les enfants âgés de 0 à 3 ans de notre commune.

Nous nous sommes engagés à préciser aux parents, dès fin mai, l'attribution des places.

C'est pourquoi nous souhaitons que les efforts conjugués de toute l'équipe, ainsi que la coordination



avec les assistantes maternelle privées de notre commune, permettront à tous de trouver une solution d'accueil répondant aux attentes des parents.

*Cathy Sens Méyé
Adjointe à l'action sociale et à la
petite enfance*

RENTREE 2006-2007 : INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DANS LES ÉCOLES

Pour les enfants, nés en 2000, actuellement scolarisés en grande section de maternelle, relevant d'une admission à l'école élémentaire, et pour tous ceux qui n'étaient pas scolarisés dans notre commune pour des raisons de déménagement, scolarisation en école privée, non scolarisation, ou autre, vous trouverez ci-dessous, les renseignements qui vous permettront d'effectuer leur inscription administrative pour l'année scolaire 2006/2007, en classe de C.P. (cours préparatoire) et autres classes maternelles ou élémentaires.

L'inscription administrative a pour objet d'orienter les familles vers l'école de secteur dont elles dépendent.

Vous devez effectuer vos démarches d'inscriptions :
Lundi 29 mai - mardi 30 mai
- mercredi 31 mai 2006 : de 9 heures à 12 heures
Jeudi 1er juin - Vendredi 2

juin 2006 : de 17 heures à 19 heures
Samedi 3 juin 2006 : de 9 heures à 12 heures
Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
Salle de réunion - 1er étage
Chemin-Neuf - 06410 BIOT

Pour les parents qui nous ont fourni le dossier de pré-inscription informatique, une vérification se fera sur place, pour les autres, se munir des pièces suivantes :

- le livret de famille (ou actes de naissance de l'enfant et des parents) et, s'il y a lieu, pour les parents séparés ou divorcés tout jugement ou ordonnance du Tribunal indiquant quel parent détient l'autorité parentale ainsi que la résidence de l'enfant.
- la dernière facture E.D.F., ou bail de location ou acte de vente notarié, à l'adresse d'habitation à Biot
- le carnet de santé attestant que

l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge (DT Polio et BCG) ou certificat médical de contre indication.
- l'attestation d'assurance «responsabilité civile»
- le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité locale (pour la première année de maternelle uniquement)

Un certificat d'inscription vous sera délivré afin d'aller faire l'inscription définitive auprès de votre école de secteur : pour l'école Eugène Olivari sur rendez-vous au 04.92.38.17.17 les lundi et jeudi, pour les écoles du village et du Moulin-Neuf : le samedi 10 juin de 9 heures à 12 heures.

Pour les enfants domiciliés hors commune dérogation, acceptée par la ville de résidence, devra être déposée.

CLSH ENFANTS

FORMATION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION AU TRI SÉLECTIF



Le jeudi 23 mars, l'équipe pédagogique du centre de loisirs s'est réunie à l'école Eugène Olivari, afin de suivre une formation sur le tri sélectif.

Nous avons fait appel au service « envinet » de la CASA et à ses ambassadeurs.

Ce rassemblement avait pour objectif de sensibiliser l'équipe du centre de loisirs sur le tri et de travailler sur le projet de « la chasse au Tri'sor », qui se déroulera le mercredi 14 juin 2006, dans le village.

Nous sommes ressortis de cette réunion la tête pleine d'informations et la conviction de respecter l'environnement. Notre objectif maintenant est de transmettre le message de manière ludique.

RALLYE TRI

Le mercredi 5 avril 2006, les animateurs et les ambassadeurs du tri ont organisé un grand rallye sur le tri sélectif, afin de sensibiliser les enfants et de préparer notre journée du 14 juin 2006, sur « la chasse au Tri'sor ».

Des jeux le matin, l'envie de gagner ! Tous les enfants participants ont reçu un stylo en fibre de maïs et un aimant aux couleurs du



logo d'« envi-net ».

Une après-midi activité manuelle avec la confection de percussions et la fabrication de déguisements sur le thème des pirates. C'est une porte qui s'ouvre sur le respect de l'environnement. Dans l'espoir qu'ils puissent aider leurs parents au tri des déchets.

CENTRE DE LOISIRS MERCREDI 12 AVRIL 2006 SORTIE FERME PÉDAGOGIQUE DE SAINT JEANNET

A la recherche de sensations et de grands frissons, les petits aventuriers du centre de loisirs de Biot, sont partis à la découverte des animaux de la ferme pédagogique « graine et ficelle » de Saint Jeannet. Isabela et son chien, les ont guidés vers différentes activités de la ferme : découverte et nourrissage des animaux ainsi que l'observation des chevaux, des moutons, des cochons...

Les enfants ont passé une agréable matinée, dans l'attente d'y retourner très prochainement.

CENTRE DE LOISIRS : VACANCES DE PAQUES

Durant les vacances scolaires de Pâques, l'équipe pédagogique a travaillé autour d'un projet sur la culture. Les enfants sont partis à la découverte de l'Italie, de l'Afrique et de l'Inde. Des rallyes dégustations à l'espace terroirs, des activités manuelles, des recherches à la bibliothèque... ont permis aux enfants de porter un autre regard sur certaines différences socioculturelles.

L'équipe a mis en place le brossage des dents après le repas : nouveauté pour certains, habitude pour d'autres, chacun y a trouvé son compte.



RENCONTRE AVEC LES BISONS

Au domaine de Haut Thorenc, se trouve un parc naturel d'élevage de bisons d'Europe. Les enfants ont eut l'opportunité de découvrir cet environnement avec sa faune et sa flore. Voici quelques paroles d'enfants :

« Le jeudi 20 avril 2006, nous sommes allés au domaine de Haut Thorenc, pour voir des bisons, des chevaux domestiques et sauvages. Nous avons été accueillis par Patrice le vétérinaire qui nous a montré comment préparer et nettoyer les chevaux.

Midi, le moment du pique-nique. Quel régal !

Nous voilà partis pour une promenade en calèche avec Louis et Patrice, qui nous ont expliqué comment les cerfs marquaient leur territoire. Ce fut super d'apercevoir des bisons. »

Une journée pleine d'émotions et de souvenirs encreés dans nos petites têtes.



DES VACANCES BIEN REMPLIES AU CENTRE ADOS!!!

Ce sont près de 40 jeunes qui tous les jours se sont donné rendez-vous au centre ados pendant les vacances de pâques.

L'équipe pédagogique a concocté un programme hors du commun...pour que nos jeunes ados passent des vacances enrichissantes.

Tous les jours, découverte des joies de l'équitation, du hip hop avec Adil, du VTT avec Pierre Alain Guarrigues...ou randos à la Valmasque, grands jeux, sorties au skate parc de Saint-Laurent-du-Var, à l'accrobranche...

Activités, rencontres, découvertes, et ambiance sympa ont été les ingrédients de ces vacances.

Toute l'équipe du service jeunesse

donne rendez - vous aux jeunes cet été...

Témoignage de Tom

« Le centre ados nous sert à mieux apprendre la vie en communauté. On y rencontre de nouveaux amis. Dans le centre, on nous fait découvrir de nouvelles activités très diversifiées puisque l'on part du jeu de société pour aller faire du skate ou du roller en passant par la danse, la randonnée pédestre et équestre et plein d'autres activités aussi passionnantes les unes et les autres. L'ambiance est super sympa entre ados et avec les anims, on s'amuse comme des fous. Vivement les vacances prochaines !!! »

Tom



COUP DE POUCE DES JEUNES A LA CROIX ROUGE : UNE ACTION D'ENTRAIDE

Le service jeunesse a accompagné l'équipe de la Croix rouge à l'occasion de son déménagement le vendredi 12 mai dernier. Les animateurs du service ainsi qu'un jeune en TIG ont travaillé en partenariat pour aider la Croix Rouge à effectuer son déménagement

dans de bonnes conditions.

Une matinée pour trier, débarrasser, déménager et pour donner un vrai coup de pouce à l'équipe de la Croix Rouge, désormais installée dans un local situé face au Point Jeunes, rue du portugon.

LE TEMPS DES KERMESSES A BIOT

• ECOLE DU MOULIN NEUF

L'APE du Moulin Neuf organise sa kermesse annuelle le samedi 17 juin à partir de 11h30. Buvette, sandwichs et animations vous attendent.

• LES ECOLES DU VILLAGE

L'APE des écoles du village organise sa kermesse le vendredi 30 juin à partir de 17h30 dans la cour de l'école primaire Calade Saint-Roch. Au programme : spectacle des enfants, stands de jeux, barbecue, grande loterie... Venez nombreux !

• L'ECOLE OLIVARI

Cette année, la kermesse de l'Ecole Eugène Olivari, organisée par l'APE et les enseignants, aura lieu le vendredi 16 juin à partir de 18h à l'école. Au programme

le spectacle de fin d'année des enfants, jeux sur le plateau d'évolution et apéritif dînatoire. Nous comptons sur vous pour faire de cette kermesse une fête réussie!
www.apestphilippe.com

• L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF DES HIRONDELLES

qui accueille des enfants handicapés et qui est basé à Sophia-Antipolis, route des Chappes organise sa kermesse, ouverte à tous, samedi 8 juillet après-midi.

• COMEDIE MUSICALE

La troupe des jeunes comédiens de la calade présentera sa nouvelle création mardi 27 juin 2006 à 21h dans la cour de l'école primaire de la calade

Saint-Roch.

Cette année, ils vous présenteront les problèmes de famille dans une pièce intitulée:

«Cette famille n'est pas la mienne, c'est sûrement celle des voisins»

Du rire, de la joie, des chansons, venez nombreux applaudir ces jeunes comédiens.

ainsi qu'un jeune en TIG ont travaillé en partenariat pour aider la Croix Rouge a effectué son déménagement dans de bonnes conditions.

Une matinée pour trier, débarrasser, déménager et pour donner un vrai coup de pouce à l'équipe de la Croix Rouge, désormais installée dans un local situé face au Point Jeunes rue du portugon.



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : SAMEDI 3 JUIN

Pour la cinquième année consécutive, les services municipaux et la municipalité se mobilisent en faveur de l'environnement, à l'occasion de la semaine nationale de l'environnement qui se déroule en juin. Pour la circonstance, tous les Biotois sont conviés à participer à un grand nettoyage de Printemps qui s'effectuera sur différents secteurs.

L'an dernier cette opération avait permis de récolter plus de 2 tonnes de déchets sur notre commune. Le point de rendez vous est fixé à 9h le samedi 3 juin au Parking

de la Baume (face au skate park). Venez nombreux, petits et grands, pour participer à cette action citoyenne afin de préserver la qualité



LE POINT DE RENDEZ VOUS EST FIXÉ À 9H
LE SAMEDI 3 JUIN AU PARKING DE LA BAUME
(FACE AU SKATE PARK)

de notre cadre de vie.

Quelques conseils : se munir de bottes ou baskets, casquettes,

gourdes et d'une autorisation parentale pour les mineurs (numéro de sécurité sociale et numéro d'assurance).

SINISTRÉS ET SACRIFIÉS ...?

Les Vallons des Combes et des Horts sont de modestes ruisseaux qui font partie de la catégorie dite des Vallons secs. C'est à dire qu'ils servent exclusivement de collecteurs d'eaux pluviales. Jusqu'en 1987 l'environnement rural et les terrains horticoles de la plaine de Biot absorbaient une bonne partie des eaux pluviales, ces collecteurs étaient suffisants et aucune crue notable en dehors de celles de la Brague n'était à signaler. L'urbanisation de la plaine de Biot, des Vignasses comme de Saint Julien, par l'imperméabilisation des sols et l'accélération de l'écoulement, a rendu insuffisantes

les capacités d'évacuation de ces Vallons collecteurs d'eau de pluie.

Qu'arrive-t'il lorsque la contenance d'un récipient est inférieure au volume d'eau que l'on y verse? Et bien il déborde! C'est ce qui est arrivé en 1987, en 1993, en 1996, en 1999, en 2000 et dernièrement en 2005. Ces inondations ont provoqué depuis 1987 de graves dégâts et en 2005 menacé des personnes parmi les riverains de ces Vallons collecteurs d'eaux pluviales.

L'incurie collective faute d'adapter les collecteurs au ruissellement grandissant a fait passer les

sinistrés du statut de victimes à celui de sacrifiés sur lesquels on se débarrasse de ces eaux pluviales. Au lieu d'agir en amont sur les causes des inondations, on a pris la solution de facilité du PPR (Plan de Prévention des Risques). Les victimes sont, par ce PPR, spoliées par le classement en zone rouge ou bleu car leur bien est dévalué ou inconstructible. On vous jette de l'eau dessus et on vous reproche d'être mouillé! C'est injuste et inadmissible!

Il n'y a pas de fatalité d'inondation par les Vallons secs, il suffit de mettre en place un réseau d'écoulement des eaux pluviales adapté à la pluviosité et au ruissellement. On a su le faire pour les eaux usées, pourquoi ne saurait-on le faire pour les eaux pluviales.

Depuis 1987 cela fait 20 ans, les sinistrés de Biot commencent à désespérer de la solidarité citoyenne. Malgré la volonté affirmée et attestée d'agir de notre municipalité, faute de résultats concrets, les sinistrés tremblent et s'angoissent à la moindre pluie, centennale ou pas.



Le Président de l'ASLIB
Jean Lechaczynski



ECOBUAGE ET BARBECUES RÉGLEMENTÉS !

La commune de Biot bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et est à ce titre, classée par arrêté préfectoral, zone à risque 1 et 2, c'est-à-dire dans les zones les plus sensibles. C'est pourquoi, nous devons être particulièrement vigilants et ne pas allumer de feu durant toute l'année sur la commune.

Cependant, les propriétaires et les ayants droits sont autorisés à pratiquer un écobuage*,

uniquement durant la période verte et par temps calme (vent inférieur à 20km/h), suivant une demande écrite faite à la mairie indiquant précisément les parcelles à incinérer, les limites, dates et heure de mise à feu, ainsi que les moyens et le personnel pour la surveillance. Des formulaires types de demande sont disponibles aux bureaux de la Police Municipale. Il est rappelé que durant la zone rouge du 1er juillet au 30 sep-

tembre (ces dates peuvent être modifiées par arrêté préfectoral et en fonction des conditions climatiques), il est strictement interdit d'allumer un feu. Pour la sécurité de tous et la sauvegarde de nos milieux naturels, n'allumez aucun feu.

* écobuage = incinération de petits végétaux sur pied, herbes et broussailles

USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN

L'Association des Usagers des Transports En commun de la CASA (AUTECH) informe les Biotois qu'elle tient permanence les premiers, deuxième et troisième jeudis du mois ainsi que le quatrième vendredi du mois,

Maison des associations, 288 chemin de St Claude, Antibes, de 9h à 12h.

Lors de ces permanences, sont traités tous les problèmes concernant les relations entre usagers et pouvoirs publics, cela dans

l'intérêt des usagers.

Contact : Gilbert Vrevin, les Jonquilles bat 8, 235 Bd André Breton
06600 Antibes
Tél : 06 75 43 52 44

NOTRE VILLAGE EN ZONE PIETONNE... LES RUES SONT A NOUS

RESPIREZ, ... CIRCULEZ À PIED !

Pour la période estivale, notre village se transforme en une zone semi-piétonne. Cette opération s'étalera jusqu'au 1er octobre de 12h à 20h les week-ends et fériés hors saison estivale et de 12h à 24h tous les jours du 17 juin au 3 septembre. Une initiative appréciée tant par les riverains que les vacanciers.

La mise en place de la zone piétonne implique le respect de règles nouvelles en matière de circulation et d'accès au centre du village.

Durant cette période, le stationnement est interdit dans le village.

Une dérogation de circulation est accordée aux véhicules assurant un service public ou d'urgence.

Une dérogation de circulation au

pas et de stationnement minute, délivrée par la Police Municipale, est également accordée sur justificatifs :

- aux riverains
- aux propriétaires ou gérants de commerces ;
- et de façon exceptionnelle :
 - aux familles de riverains
 - aux vacanciers riverains du village,
 - aux artisans uniquement pour nécessité professionnelle (plombiers, électriciens, peintres, et autres..),
 - aux livreurs exceptionnels uniquement pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes,
 - aux G.I.G et G.I.C,
 - aux motocyclistes et cyclo-motoristes uniquement pour stationner sur les emplacements réservés à cet effet,
 - ainsi qu'aux clients de l'hôtel des Arcades afin de leur

permettre de charger et décharger leurs affaires.



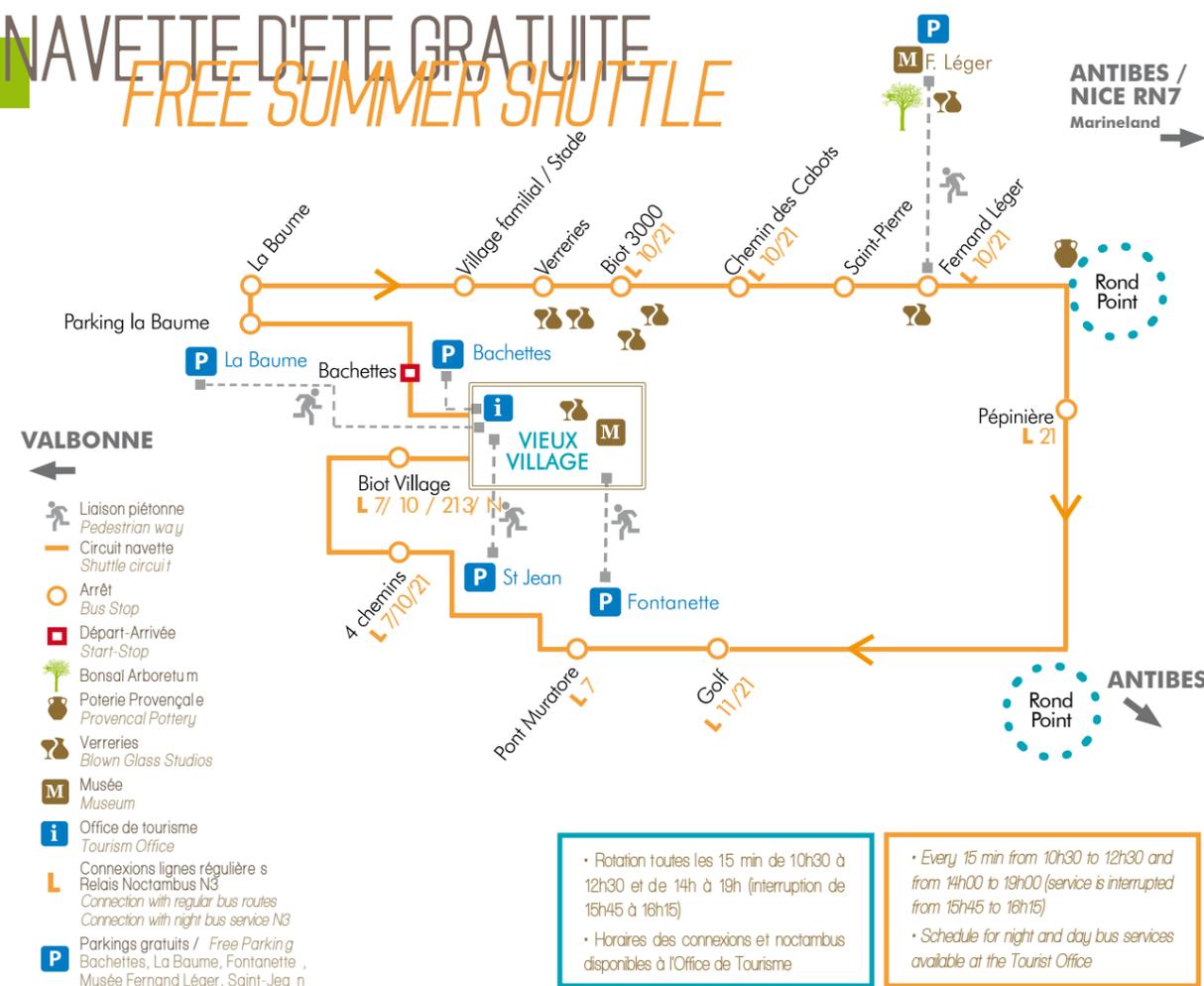
C'EST L'ETE, REVOILA LA NAVETTE GRATUITE !

Depuis 5 ans maintenant, les Biotois se sont habitués à voir circuler un petit bus reliant les parkings au village et certains même ne peuvent plus s'en passer. La voilà donc, la navette gratuite, avec un circuit légèrement modifié qui tient compte des nouvelles lignes ENVIBUS et des observations

de nos usagers. Cette année, elle démarre à 10h30 du parking des Bachettes en direction de la Baume. Elle suit le chemin des Combes et la Route de la mer jusqu'au rond point de la Poterie Provençale. Elle se dirige ensuite vers le golf, la Noria et le carrefour des 4

chemins pour arriver au village environ 15 minutes plus tard, et ce jusqu'à 19 heures. Elle est relayée tous les soirs après 20h par un « Noctambus » assurant la liaison entre Valbonne et Juan-les-Pins, via Biot Village.

NAVETTE D'ETE GRATUITE FREE SUMMER SHUTTLE



Fonctionnement du 19 juin au 24 septembre 2006
In service from June 19th to September 24th 2006

HORAIRES LIGNE N3 : VALBONNE VILLAGE / BIOT VILLAGE / PIN DORE

VALBONNE VILLAGE	20H00	-	-	PIN DORE	21H00	22H40	00H15	02H00
EUCALYPTUS	20H16	21H55	23H30	DUGOMMIER	21H11	22H51	00H26	02H11
BIOT VILLAGE	20H21	22H00	23H35	SNCF BIOT	21H32	23H12	00H40	02H25
SNCF BIOT	20H29	22H08	23H43	BIOT VILLAGE	21H41	23H21	00H50	02H35
SOLEAU	20H46	22H25	00H00	EUCALYPTUS	21H46	23H26	00H55	-
PIN DORE	20H54	22H33	00H08	VALBONNE VILLAGE	-	-	01H05	-

ET UN MINIBUS POUR LE MARCHÉ DU MARDI, TOUTE L'ANNÉE !

Le service de transport, assuré le mardi matin par la mairie depuis bientôt deux ans, prend une nouvelle forme. Jusqu'à présent, Denis et Jacky, chauffeurs municipaux, assuraient, avec le minibus de la

ville, la desserte des quartiers de la Baume, des Cabots et depuis peu, du Chemin de Saint-Julien. A partir du 19 juin, quatre quartiers de la commune seront desservis le mardi matin par le minibus du

Réseau ENVIBUS à l'occasion de trois rotations à horaires fixes: il s'agit des quartiers des Vignasses, de Saint-Julien, de la Chèvre d'Or et des Cabots.

CIRCUIT NORD : BAUME – VIGNASSES

BIOT VILLAGE – BACHETTES – PARKING LA BAUME – CH. DES VIGNASSES – SERVICES TECHNIQUES (P) – PARKING LA BAUME – VILLAGE FAMILIAL/STADE – VERRERIES – BIOT 3000 – CH. DE LA FONTANETTE – 4 CHEMINS – BIOT VILLAGE

BIOT VILLAGE (DÉPART)	09H00	10H20	11H40
CHEMIN DES VIGNASSES	09H10	10H30	11H50
BIOT VILLAGE (ARRIVÉE)	09H25	10H45	12H05

CIRCUIT OUEST : SAINT-JULIEN

BIOT VILLAGE – HAUTS DE ST JULIEN – BIOT VILLAGE

BIOT VILLAGE (DÉPART)	09H25	10H45	12H05
HAUTS DE SAINT-JULIEN	09H32	10H52	12H12
BIOT VILLAGE (ARRIVÉE)	09H40	11H00	12H20

CIRCUIT SUD : CHEVRE D'OR

BIOT VILLAGE – 4 CHEMINS – PONT MURATORE – CHÈVRE D'OR – PONT MURATORE – PARKING FONTANETTE – PASSAGE FANTON D'ANDON – 4 CHEMINS – BIOT VILLAGE

BIOT VILLAGE (DÉPART)	09H40	11H00	12H20
CHÈVRE D'OR	09H48	11H08	12H28
BIOT VILLAGE (ARRIVÉE)	09H55	11H15	12H35

CIRCUIT EST : CABOTS/ LA ROMAINE

BIOT VILLAGE – 4 CHEMINS – BIOT 3000 – CH. DES CABOTS – ST PIERRE – F. LÉGER (ROND POINT) – CH. DU VAL DE PÔME – HAUT DE VAL DE PÔME – CH. DES CABOTS – BIOT 3000 – CH. DE LA FONTANETTE – 4 CH. – BIOT VILLAGE

BIOT VILLAGE (DÉPART)	10H00	11H20	12H35
F.LEGER	10H07	11H27	12H42
BIOT VILLAGE (ARRIVÉE)	10H15	11H35	12H50

Par la mise en place de ces nouveaux services ENVIBUS, nous souhaitons donner à tous le plaisir de déambuler dans le village, d'y faire ses courses, de se prélasser en terrasse, sans le souci de

chercher une place pour garer sa voiture.

Essayez la navette et le minibus et dites nous ce que vous en pensez !

Ces services sont gratuits pour

les usagers, la commune prenant en charge le coût du titre de transport.

*Joëlle Mazuet
Conseillère Municipale,
déléguée aux transports*

QU'EST CE QU'UN PPRIF

Depuis le 17 novembre 2005 notre commune dispose d'un plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF).

L'élaboration de ces PPRIF est une décision de l'Etat.

Après plusieurs textes l'Etat a, en 1995, par la loi du 2 février, soumis tous les risques naturels à une procédure unique de prévention, les plans de prévention des risques naturels, afin de protéger les personnes et les bâtiments de ces risques. Ces PPR définissent pour la première fois les prescriptions d'interdiction ou de condition de construction dans ces zones. Concernant plus particulièrement les feux de forêt, la circulaire du 28 septembre 1998 fixe de façon très précise les règles d'élaboration des PPRIF, les zones réglementaires et les prescriptions sur les zones définies.

Le premier PPR relatif au risque d'incendie de forêt a été approuvé le 20 avril 2000 sur la commune d'Auribeau sur Siagne. Depuis plusieurs dizaines de PPR ont été prescrits notamment dans les Alpes-Maritimes.

Un PPRIF est élaboré par les services de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) avec l'appui de l'ONF (Office National des Forêts) et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Il s'applique sur tout le territoire de la commune.

Les objectifs du PPRIF sont de :

- réduire le nombre de personnes exposées au risque,
- améliorer la sécurité des personnes exposées,
- limiter les dommages aux biens

et activités.

Ces objectifs conduisent à :

- limiter ou interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- prescrire la réalisation d'équipements visant à améliorer la défense contre l'incendie,
- limiter les probabilités de départ de feu.

Pour son élaboration il est distingué trois aspects : l'aléa, les enjeux et les moyens.

L'aléa tient compte de l'historique des feux, du type de végétation, du relief et de l'exposition de la parcelle aux vents dominants. Les enjeux représentent tout ce qui peut être exposé au risque et particulièrement le type d'habitat.

Les moyens caractérisent ce dont disposent les secours pour intervenir c'est-à-dire : la nature de la voirie (largeur, possibilité de retournement) et ce que l'on nomme les hydrants à savoir le maillage de bornes incendies avec leur accessibilité et leur débit (qui doit, pour être conforme, être de 60m³/heure pendant 2 heures).

Les données de ces trois facteurs sont cartographiées et superposées. Il en ressort le plan de zonage du PPRIF qui détermine 3 zones de risque :

- une zone de danger fort (zone rouge),
- une zone de danger limité (zone bleue) sous-divisée en 3 zones,
- une zone non exposée au risque (zone blanche).

Sur ces différentes zones des dispositions concernant l'occupa-

tion du sol sont applicables. Ces dispositions vont réglementer la constructibilité des parcelles et définir les conditions et les préconisations nécessaires si l'occupation du sol est possible.

Dès son élaboration le PPRIF est en application immédiate, c'est-à-dire que tous les permis de construire déposés sur la commune sont instruits en tenant compte de ce plan et sont transmis aux services du SDIS pour avis.

Le PPRIF doit alors être approuvé par la commune dans les 3 ans qui suivent sa prescription et après enquête publique. Il est ensuite annexé au PLU, comme servitude d'utilité publique.

Pour les personnes désirant acquérir un terrain, ou déposer une demande de permis de construire sur la commune, il est donc nécessaire de se rapprocher du service de l'urbanisme pour prendre connaissance des prescriptions qui s'appliquent.

Les documents d'informations sur le débroussaillage et sur les plans de prévention des risques incendies de forêts ont été mis en ligne sur le portail internet de la préfecture à l'adresse suivante http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/la_securite/

Vous pouvez également prendre connaissance des documents PPRIF sur le site de notre commune www.biot.fr

*Dominique Enselme
1ère adjointe au maire*



■ L'INCENDIE : UN RISQUE MAJEUR, TRAITÉ A LA HUSSARDE

Le 9 décembre, nous avons reçu du Préfet le projet du Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (PPRIF) s'appliquant par anticipation sur la commune de Biot. Le Préfet nous donnait un mois pour faire nos observations (en pleine fin d'année !).

Pourtant les textes sont clairs : l'élaboration du projet de Plan de Prévention doit se faire dans la concertation. Certes était prévue une réunion en Juin 2005. Elle a été annulée par les services de l'Etat. Piètre considération de la transparence, de la concertation et de la démocratie.

Il y a une raison à «ce tir technocratique sans sommations» (extrait de la lettre du Maire au Préfet, le 15 décembre) : un seul fonctionnaire de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a en charge, à ce jour, 74 PPRIF.

Alors les résultats sont simples : une cartographie à la louche, un règlement quasiment unique pour toutes les communes, un PPRIF qui ne tient pas compte des particularités communales.

Même remarque pour ce qui concerne le nombre de personnes affectées par le SDIS pour l'ins-

truction des dossiers, examinés dans un cadre réglementaire très restrictif, voire interprété, avec refus de recevoir le public.

Voilà à quoi mène le peu de moyens mis en place par l'Etat et/ou le Département.

Et pourtant, aujourd'hui, ce PPRIF s'applique. Avec quelques modifications à la marge (déclaration du représentant du Préfet à la réunion publique du 9 mai) il sera annexé, par l'Etat, au PLU par application anticipée.

Il y aura ensuite une enquête publique. Enquête publique sur un règlement unique pour toutes les communes !!

Et pourtant aujourd'hui, pas de consignes sérieuses de travaux d'équipements, pas de prise en compte des voies de Sophia, pas de prise en compte du fait que notre commune a déjà 50% d'espaces naturels protégés.

N'oubliez pas que, même après prescription des travaux, si vous êtes classé en zone rouge, vous le resterez longtemps, le temps que l'Etat réalise une révision du PPRIF et là c'est croire au Père Noël. En fait les zones rouges de proximité seront vite abandonnées (comme

on dit : lou jerpe) et viendront accroître le risque incendie.

Lors de la réunion publique que nous avons organisée le 9 mai, le risque a été parfaitement compris et la demande générale de l'assistance a été d'avoir un plan de travaux pour s'en protéger. Là encore les textes le permettent. Il peut y avoir obligation de réaliser ces travaux sous 5 ans et dans ce cas les travaux peuvent être subventionnés par l'Europe (Fonds Barnier).

Lors d'une récente commission d'urbanisme, 9 dossiers sur onze examinés ont été refusés directement à cause des prescriptions actuelles des documents du PPRIF.

Et ne croyez pas être à l'abri quand vous êtes en zone bleue (dite de « risque modéré ») car de l'aveu du SDIS lui-même, 30% en moyenne des dossiers sont rejetés.

Alors où est l'objectif ????

*Frank Pinier
Adjoint aux travaux et à
l'Urbanisme*

■ VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

■ UN ETE AU CALME A BIOT !

ATTENTION, QUAND LES BEAUX JOURS ARRIVENT LE BRUIT AUSSI !

Le bruit constitue la première nuisance dont se plaignent les administrés. De jour comme de nuit, chacun doit éviter d'occasionner des nuisances sonores gênantes pour le voisinage.

Ne pensez pas que vous avez le droit de faire du bruit chez vous jusqu'à 22 heures : on n'a pas plus le droit d'importuner ses voisins le jour que la nuit.

Sonos trop fortes, aboiements de chiens, échappements bruyants sont à l'origine de nombreuses plaintes auprès des services municipaux. La police municipale intervient en application des pouvoirs de police du maire, lorsque ces bruits sont de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à la tranquillité publique.

Il n'existe pas d'autorisation particulière « accordée » pour les soirées bruyantes. Si vous avez l'intention d'organiser une fête, prévenez vos voisins mais ne vous croyez pas pour autant autorisés à les importuner... en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité. En cas de gêne, pas besoin de mesure acoustique compliquée. Une simple constatation par un policier municipal ou un gendarme suffit à établir l'infraction. Les sanctions sont prévues par les dispositions de l'article R.1336-7 du Code de la Santé Publique « Emission de bruit portant atteinte à la tranquillité d'autrui ou à la santé de l'homme ». Il s'agit d'une contravention de 3ème classe jusqu'à 450 €. Dans notre commune, s'applique de plein droit l'arrêté préfectoral du 12 janvier 1990 qui régleme l'utilisation de certains matériels.

Pour les professionnels, toute activité susceptible de causer une gêne pour le voisinage doit être interrompue entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Pour les particuliers, les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

De 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 les jours ouvrables

De 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures les samedis

Et de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

Attention cet arrêté préfectoral ne vous autorise pas à créer des nuisances en utilisant votre matériel. Celui-ci doit être conforme aux normes en vigueur.



■ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

A partir du 1er juin 2006, l'état impose aux vendeurs et bailleurs d'informer leurs acheteurs ou locataires de locaux d'habitation ou de commerce des risques naturels qui font l'objet d'un plan de prévention des risques sur la commune. Le dossier d'information est consultable en mairie ou aux services techniques.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser aux services de l'état à la direction départementale de l'équipement ou consulter le site : www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr



BIJOUX ET ACCESSOIRES AU NOUVEL ESPACE TURQUOISE DU VILLAGE

Tout le monde connaît l'atelier de création et de réparation de bijoux de Claude Momiron au chemin des Bâchettes. Un nouvel espace « mode » vient d'ouvrir face au musée d'histoire et de céramique biotoise, passage de la Bourgade. Y sont présentés des bijoux de créateurs, mais aussi des foulards, des sacs et quelques vêtements. Claude Momiron a conçu et aménagé l'intérieur à base de rondins de bois, créant une ambiance marine et turquoise qui ne ressemble en rien aux boutiques classiques. Etalagiste de métier, Sylvie a finalisé avec élégance la décoration et mis en scène les vitrines, qu'elle a voulues non conventionnelles. Arrivés de Paris il y a une trentaine d'années, ils sont tous les deux gemmologistes et amoureux des pierres. Les pièces originales de Claude, créateur joaillier, sont entrées au musée du Louvre et au musée des Arts Décoratifs de Paris. Il répare également ou recycle les vieux bijoux démodés, en pièces uniques et personnalisées. Sylvie compose à partir de matériaux nobles, tels l'or et les pierres dures, mais n'exclut pas les matériaux contemporains tels le kevlar et le plexiglas.



L'atelier de création et réparation reste aux Bâchettes. Au passage de la Bourgade, découvrez un univers plus léger qui renouvellera son offre au gré des collections et des saisons. Sur les deux établissements, une écoute attentive et des conseils

de professionnels vous attendent et un accueil privilégié est réservé aux biotois.

LA BOUCHERIE DES ARCADES SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

L'arrivée d'un nouveau commerçant sur le marché hebdomadaire est toujours délicate, l'équilibre du marché étant fragile. Désormais, Philippe Labergère, présent depuis plusieurs mois déjà, a trouvé sa place. C'est ainsi le retour d'une boucherie dans le village un jour

par semaine. Philippe est arrivé à Biot en rachetant la boucherie des Arcades de Monsieur Pellegrino, place aux Arcades, il y a une dizaine d'années, après avoir travaillé pour lui de temps en temps. Il a créé un deuxième établissement

deux ans plus tard au centre des Migraniers, lorsqu'il a senti une diminution de la demande dans le village. Il a longtemps hésité à fermer la boucherie de la place aux Arcades, il s'est finalement résigné, contraint de s'adapter à l'évolution démographique et économique du centre historique. Le local lui sert aujourd'hui de laboratoire.

Son joli camion rouge et blanc est facile à repérer dans la rue Saint-Sébastien. Il est allé le chercher dans la Sarthe et le retour fut une longue expédition de 14 heures. L'Italie eut été plus proche avec ses très beaux camions frigorifiques, mais tellement chers !

Adopté par le marché dont il devient un pilier, il apprécie vraiment son ambiance conviviale et y retrouve avec plaisir ses clients fidèles ou nouveaux.



ÉCONOMIE TOURISME

LA VERRERIE DE BIOT FETE SES 50 ANS

1956...2006, l'histoire de La Verrerie de Biot c'est avant tout une histoire de famille : la création de La Verrerie de Biot et du verre bullé par Eloi Monod en 1956 qui a marqué un tournant, une renaissance dans le travail du verre la reprise du flambeau du verre ; bullé par la famille Lechaczynski en 1973 pour promouvoir ce qui fait l'âme et la réputation de La Verrerie de Biot et de ses verres de Biot : les bulles !

Cinquante années, donc, de création, de passion, pour imposer un style et construire une image de marque qui contribue aussi à la renommée de notre village à travers le monde. Outre ses 60 points de vente en France, La Verrerie de Biot exporte ses créations en Autriche, Belgique, Canada, Japon, Suède, Norvège, Pays-Bas, Suisse, USA,...

Un véritable succès commercial sur le marché spécifique du verre bullé, du tourisme et de l'art qui se traduit par 700.000 visiteurs par

an et par un chiffre d'affaire de 4 millions d'euros.

Depuis 2000, Jean et Danièle Lechaczynski passent le témoin à leurs enfants qui poursuivent avec réussite l'entreprise familiale avec comme le souligne Anne Lechaczynski « des produits classiques et traditionnels toujours au goût du jour mais aussi une innovation et un modernisme permanent ». Le verre de Biot a la rareté de l'artisanat et la grâce unique de la conception. Pour fêter ses 50 ans, La Verrerie de Biot lance la coupe Riviera, symbole de la maîtrise d'un savoir-faire unique adapté aux tendances contemporaines.

Pour l'occasion La Verrerie de Biot se dote d'outils performants : un site internet avec vente des produits en ligne, un four de cuisson autorisant une nouvelle maîtrise (flexibilité, gain de temps, contrôle des couleurs...). Au-delà du plan de communication national et international, les 50 ans de La Verrerie de Biot ont été labellisés événement du 06 dans



le cadre des manifestations organisées par le Conseil Général des Alpes-Maritimes le 5 et 6 Juin qui démontreront le dynamisme de la Côte d'Azur tant au niveau de ses entreprises que de ses artistes.



La coupe Riviera dernière création de la Verrerie de Biot

JOURNÉE DÉFICIENTS VISUELS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

A l'initiative d'une équipe d'enseignants du département informatique de l'école d'ingénieur Polytech'Nice - Sophia, auront lieu, le jeudi 8 juin, les quatrièmes journées «Déficients Visuels et Nouvelles Technologies». L'école située sur la commune de Biot vous ouvre ses portes. L'objectif de ces journées est de :

- faire la démonstration que les recherches et les développements dans le domaine des nouvelles technologies peuvent servir de support aux personnes handicapées visuelles et non pas réduire

leur accès à l'information, à la culture et à l'éducation ;

- sensibiliser à l'accessibilité aux déficients visuels les communautés qui fournissent des outils informatiques;
- permettre à des étudiants de l'école de partager leur savoir et leur réalisation avec d'autres jeunes au travers des réalisations, des exposés, des tables rondes mais aussi des démonstrations mises en place par les étudiants de l'école dans le cadre de leurs études.

Cette journées doit nous permettre de confronter les points de vue des différents acteurs sur le difficile problème de l'impact des nouvelles technologies dans la vie des personnes déficientes visuelles.

L'accès aux exposés, tables rondes et stands est libre et gratuit, mais l'inscription est obligatoire (<http://www.essi.fr/devint/>).

Contacts et informations :
devint-contacts@polytech.unice.fr



C'EST REPARTI POUR LES JEUX DE SOPHIA !

Les 12èmes jeux de Sophia se déroulent jusqu'au 16 juin 2006. Une trentaine d'activités sportives seront proposées aux actifs de Sophia Antipolis (badminton, basket, beach volley, course d'orientation, randonnée pédestre, pétanque, golf...), accessibles aux sportifs, au moins sportifs mais aussi aux personnes

à mobilité réduite, grâce à des activités telles que la robotique ou les échecs. Manifestation ludique et sportive, les Jeux de Sophia sont devenus un événement majeur de la vie de Sophia Antipolis. Très attendu chaque année par les salariés, plus de 6.500 d'entre eux et 250 entreprises y ont participé l'an dernier ; cette manifestation permet à chacun de se rencontrer ou de se retrouver autour d'activités ludiques et contribue

au maintien de la vocation économique, culturelle et sportive de la technopole. Comme à l'accoutumée, les épreuves de badminton, tennis de table et randonnée pédestre se dérouleront sur la commune de Biot.

Vous pouvez toujours consulter le site des Jeux de Sophia : www.jeuxdesophia.com ou vous retrouverez toutes les activités, découvrir le nouveau logo, emblème des jeux.



CAMPAGNE DE COMMUNICATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS : UN ETÉ À BIOT !

Dans le cadre du FISAC les commerçants et artisans renouvellent une opération de communication estivale intitulée : « Un Été à Biot ».

Une campagne d'affichage aribus étendue entre Menton et Saint-Raphaël (complétée par des emplacements en gare de Biot, Antibes, Cannes, RN7 Vaugrenier, Port d'Antibes) interpellera les touristes en séjour sur la Côte d'Azur afin qu'ils viennent découvrir notre village.

En parallèle à cette campagne d'affichage des dépliants trois volets édités en 25.000 exemplaires seront diffusés et disponibles dans tous les hôtels et campings de la région.

Enfin, un partenariat avec Riviera Radio permettra de toucher plus

particulièrement le public anglophone et germanophone. Cette campagne de promotion a pour objectif d'inviter un large public à passer une journée à Biot.

• ALLEZ A LA RENCONTRE DES CRÉATEURS ...

Biot est la cité des métiers d'art. Vous pourrez admirer le ballet de ses créateurs devant leur four et assister à la genèse d'une oeuvre unique. Vous comprendrez alors pourquoi Biot est l'une des capitales du verre en Europe et pourquoi ses artistes représentent, avec tous ceux qui y séjournent, les potiers, les céramistes, les bijoutiers joailliers, les maroquiniers, une force de création inestimable.

• DÉCOUVRIR DES OBJETS ET DES SAVEURS PROVENÇALES

« A Biot, nos caddies sont en osier ! ».

Ce slogan exprime la volonté des commerçants et artisans biotois de garder leur âme et leur authenticité. Cité des saveurs et de rencontres, chaleur de l'accueil, tout à Biot contribue à la découverte d'incroyables trésors au gré des ateliers, des galeries, des musées, au détour des ruelles ombragées du village, objets de décoration, arts de la table, tissus provençaux, meubles anciens, épicerie fine... ».

• SE RESTAURER

Vous choisirez entre restaurants gastronomiques, restaurants traditionnels et provençaux, restauration rapide, cafés, salons de thé, au soleil des terrasses étalées sur les places du village ou à l'ombre intime des salles voûtées.



terrasses ensoleillées et tables gourmandes



Le visuel de la campagne de promotion estivale

SPORT

GOLF : LES JUNIORS SE SONT DECHAINES A ST DONAT

Par le superbe après-midi du 19 avril, 15 juniors de l'école de golf de Biot se sont rencontrés pour participer à une petite compétition sur le golf compact de Saint-Donat. Un classement âprement disputé et de belles performances, notamment pour Jules Escapin. Le premier prix doté par le verrier de Biot, Pierini a été attribué à Maxime Benitah, le 2ème prix à Jules Escapin, le 3ème prix à Yann Huchedé et Robin Xatart à égalité. Jean-Luc et Jean-Marc Autiero, ainsi qu'Olivier Sauze en ont profité pour féliciter Jules Bartoletti pour sa belle réussite au championnat départemental, qui, grâce à lui, l'école a été classée en 2ème place (Jules a débuté le golf il y a seulement 7 mois). L'Académie Autiero remercie chaleureusement l'équipe du Golf de

Saint Donat pour son accueil ainsi que pour le goûter bien apprécié après cette chaude journée.



DOJO BIOTOIS

« Belle satisfaction au Dojo Biotois qui a vu deux de ses licenciés sélectionnés, dans l'équipe minime départementale, pour participer au tournoi national d'Orléans. Il faut citer en moins de 34 kgs

Baptiste Auricoste et en moins de 50 kgs Vincent Vallée. L'équipe des A.M. composée de 10 éléments s'est classée 7ème sur 23. Le professeur Philippe Vallée, présent au déplacement, a pu constater

la bonne santé du Club de Biot, en progression constante face à de grands clubs nationaux. Un grand bravo pour ces représentants biotois. »

VIVE LA RANDONNEE

« Amis biotois ou de passage dans la commune, le club de randonnée vous invite à ses sorties.

Notre programme du mois de juin est le suivant :

- **11 JUIN 2006 :**
- Circuit de la Maluna au départ de Roquebillière (1200m - 6h00) avec Marcel
- **18 JUIN 2006 :**
- Fêtes de la randonnée - CDRP

06 au départ de Saint Etienne de Tinée avec Marcel

• **2 JUILLET 2006 :**
- Gorges de la Siagne au départ St Cézaire sur Siagne (600 m-5h00) avec Michel R.

Pour plus d'information, appelez Marcel au 04 92 94 08 72

»



Les enfants de l'école de tennis aujourd'hui : dynamisme et joie de vivre !

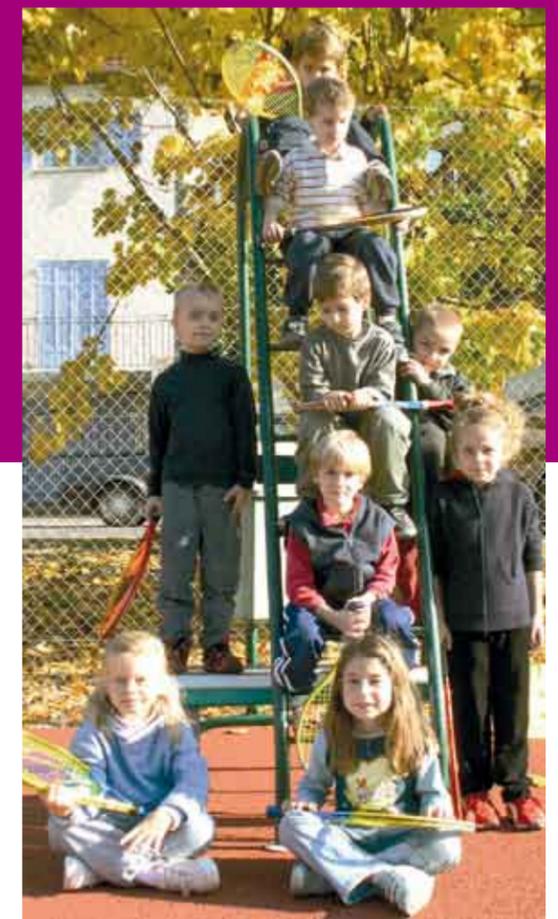
TENNIS CLUB MUNICIPAL DE BIOT 1976/2006 : 30 ANS DE TENNIS BIEN ÊTRE

L'année 2006 signe pour le Tennis Club Municipal de Biot, ses 30 années d'existence et dans le même temps 30 ans de tennis bien-être. Les 1er et 2 juillet seront deux jours de fête, consacrés au sport et au plaisir de partager un moment fort ensemble autour d'un club et des hommes qui ont toujours travaillé main dans la main avec pour objectif commun : l'épanouissement de chacun et plus particulièrement des enfants, à travers le tennis.

Ainsi, le samedi 1er juillet tous les participants, parents, enfants, joueurs ou non joueurs, se rassembleront et se dirigeront d'un même pas vers le cœur du village en partant du tennis club. Ce défilé symbolisera les progressives ouvertures de ce club vers la commune et sa vie, devenant, au fil du temps un acteur local à part entière. Sur la place De

Gaulle seront installés des panneaux d'exposition. Au Théâtre de Verdure auront lieu animations, lâcher de ballons, discours et apéritif musical, le tout entre 9h30 et 12h30.

Cf. Programme p40





La 1ère photo de groupe : les tout premiers enfants de l'école avec leur professeur Denys McDowell. Au premier plan, on peut reconnaître la petite Sophie Gaidoz, future Sophie Deschaintres et présidente de notre club. À l'arrière-plan, la colline des Epervières qui a bien changé aujourd'hui. Si vous vous reconnaissez sur cette photo, manifestez-vous auprès du club !

LES DÉBUTS : PETIT CLUB DEVIENDRA GRAND

1976 : Chris Evert, Martina Navratilova, Bjorn Borg, Jimmy Connors, c'est l'avènement du tennis moderne, celui que l'on connaît aujourd'hui. Sport médiatisé, le tennis se développe partout. Les communes construisent des courts de tennis. C'est un équipement facile à réaliser, et c'est ainsi qu'il se démocratise. Mais à Biot, c'est la volonté de quelques personnes – Jacqueline Michaud, Auguste Olivari, Claude Pelletier – qui déclencheront le processus. Un maire à l'écoute – Marcel Camatte – et voilà deux courts et un cabanon construits le long du chemin des Combes. Une association prend naissance en novembre 1976 avec comme premier président le regretté Lucien Bonacina.

Cette ère du tennis moderne fait encore se télescoper des pratiques du passé, élitistes et bourgeoises, et des politiques sportives, communales ou de club, basées sur des valeurs sociales : tennis pour tous. Les premières années du club ont permis d'établir la pratique individuelle de l'activité et le début d'une pratique collective. Initiée par Mme Michaud, puis le regretté professeur de tennis Denys McDowell, l'école de tennis commençait son histoire. Dans les années 1980-1990, sous l'impulsion de François Druet, Evelyne Diebolt puis Alain Chassard,

cette école de tennis, et le club en général, vont connaître un essor considérable. Un projet unique se dessine ; un club ne vit que si on s'occupe des enfants en priorité, de tous les enfants, doués ou pas, et que l'on donne sa chance à chacun. Les moyens humains pour réaliser ce projet et l'essor du club sont mis en place avec les deniers de l'association. Une secrétaire à plein temps, des initiateurs, un moniteur salarié à qui on confiera le développement de l'action sportive,

sont à l'époque des bases révolutionnaires ! C'est aussi la force de persuasion de ces personnes que d'avoir réussi à « raccrocher » les municipalités successives à ce projet social, conçu comme un « petit service public ».

va aussi donner l'occasion aux familles de se retrouver sur un court pour pratiquer une activité commune (journées portes ouvertes, initiation gratuite pour les parents). Cette philosophie va ouvrir le monde des sportifs, en bonne santé physique, à celui du déficit et de la différence grâce aux actions menées en direction du Téléthon ou d'associations comme Ela et Clarisse. Cette philosophie va ouvrir gratuitement les portes du club et l'accès aux mini terrains aux enfants qui passent. Cette philosophie va accueillir tous les futurs membres en leur proposant d'essayer le tennis sans préjuger

L'ÂME DE BIOT : POLITIQUE SPORTIVE PARTICULIÈRE ET PHILOSOPHIE D'ACTION

Une véritable « philosophie » sportive et socio-éducative prend corps et guide les actions menées, toutes les actions menées et depuis lors jamais remises en question.

pressante. Cette philosophie va proposer un tennis adapté comme activité pédagogique à plus de 400 enfants des écoles biotoises ainsi qu'environ 80 enfants handicapés peu habitués à se voir offrir un terrain de jeu aussi particulier.



Tennis dans la rue Place De Gaulle

Cette philosophie va ouvrir le monde des sportifs, en bonne santé physique, à celui du déficit et de la différence grâce aux actions menées en direction du Téléthon ou d'associations comme Ela et Clarisse. Cette philosophie va ouvrir gratuitement les portes du club et l'accès aux mini terrains aux enfants qui passent. Cette philosophie va accueillir tous les futurs membres en leur proposant d'essayer le tennis sans préjuger

Cette philosophie va permettre de faire passer les effectifs du club de 150 membres (en 1977) à 530 membres aujourd'hui (dont 350 enfants). Pour une commune de moins de 10 000 habitants, ce chiffre paraît pour le moins surprenant, d'autant plus surprenant si l'on tient compte des limites physiques (4 courts) qui bloquent désormais une progression jamais démentie et pourtant toujours

de leur capacité sportive, de leur aspect vestimentaire, de ce qu'ils sont avant tout : elle va offrir le tennis à tous.

Pour cela, les équipes dirigeantes successives se sont données les moyens d'agir. Une gestion extrêmement saine et transparente, une logique d'action qui conduit au partage des richesses, au partage des compétences, au partage de l'espace restreint, une équipe professionnelle qui s'étoffera peu à peu et qui s'inscrit dans la durée. Cette équipe est aujourd'hui constituée de Louis Aujoulat, directeur technique et professeur DE, âme du club, initiateur des grands et des petits projets, Patricia Marty, secrétaire, omniprésente et efficace en tous domaines, Philippe Deconinck, professeur DE, adjoint et bras droit de Louis, Dominique Celentano, enfin, dernier arrivé mais connaissant bien notre club pour y avoir souvent enseigné à l'école. On ne dira jamais assez le rôle essentiel que les deux premiers ont joué. Ce sens des responsabilités et de l'initiative, ce professionnalisme, ils l'ont exercé sans relâche et ils en ont transmis une part aux nouveaux arrivés qui seront sans doute les futurs piliers du club.

DES SIGNES FORTS

Cette petite association a financé elle-même dans le temps la reconstruction puis, plus tard, la rénovation de 2 courts supplémentaires, de 2 mini courts, l'éclairage des 4 courts. Elle a aussi apporté sa contribution financière à la municipalité lors de l'agrandissement



du club-house. Elle a conforté les services aux membres du club par une politique sociale permettant le salariat de tout son personnel : deux moniteurs, une secrétaire, un animateur, et des initiateurs.

Ces signes forts ont conduit petit à petit la municipalité à un soutien plus important au niveau de la subvention annuelle, mais sans que le pas le plus important n'ait pu être franchi à ce jour : la délocalisation des installations pour doter le club d'un nombre de courts (8 au moins) enfin en adéquation avec son taux d'activité (plus de 8000 h de pratique dont 6000 encadrées) et de son volume de licenciés (530). Étonnamment, ces « présidents-



bâtisseurs», bordurés dans les limites physiques du lieu, vont trouver des ressources de développement secondaires : un cadre de pratique toujours propre, des installations très belles, et un agrandissement du club house

controversé en 1998 – pour cause de déménagements couchés sur les planches et jamais réalisés – et très bien pensé. C'est le lieu social d'échange qui manquait tant à ce club vivant, familial. Voilà déjà huit ans qu'il est réalisé, pour le bien de tous.

Mais le trait le plus singulier de cette association, c'est la politique sportive qui y a été menée. De celles qui ne pensent pas qu'à la compétition, mais propose l'activité comme un vecteur de développement physique, social et citoyen. Dans ce projet personne n'est exclu, et le temps d'enseignement est partagé entre tous les pratiquants. Les moniteurs du club ne sont pas réservés aux meilleurs

éléments, mais enseignent à tous : mini tennis, tennis d'initiation, de perfectionnement, tennis à l'école, tennis pour les enfants déficients intellectuels ou moteurs, tennis loisir pour les adultes, tennis compétition. L'espace est aussi partagé pour que chacun puisse avoir accès aux courts.

Néanmoins, il manque des étages à cette fusée. Celui d'une pratique encadrée plus importante pour tous les enfants. Celui d'une pratique de compétition plus étoffée et approfondie qui reste en suspend. Celui d'une politique des championnats d'équipes plus dense encore. Autant de pôles qui seront à mettre en place lorsque ce club aura les installations sportives correspondant à son importance. Mais peut-être est-ce ce confinement qui l'a rendu si atypique dans sa gestion ?

LA COUPE DAVIS EN 1999 A BIOT : UN MOMENT FORT

Le dernier week-end de ce mois de novembre 1999 aura laissé beaucoup de souvenirs joyeux dans les esprits des enfants et des adultes ayant participé à la manifestation sportive du tennis club de Biot : la mini Coupe Davis.

Comme prévu, après deux mois de préparation et d'investissement de la part de tous les enfants et organisateurs, la compétition a commencé le samedi matin, après une cérémonie mouvementée et colorée présidée par Messieurs Bîmes, Pitzini, respectivement Présidents de la F.F.T. et de la Ligue de la Côte d'Azur, par Monsieur Operto, Maire de Biot et par... la grande Dame du Tennis, la centenaire Coupe Davis ! Le public a remarqué et apprécié



Deux jours exceptionnels, une ambiance extraordinaire, un esprit d'équipe et de camaraderie, la sportivité et la fête accordées au plus haut point...

la qualité des matchs, grâce à la volonté et au niveau de jeu élevé des joueurs. Deux jours de fête, de surprises, de bonheur, de gloire et de fierté

pour les enfants d'avoir été le temps d'un week-end un champion, un arbitre, un supporter, ou un bon reporter.

DEUX JOURNÉES DE FÊTE A BIOT LES 1 ET 2 JUILLET 2006

AU PROGRAMME DE CES DEUX JOURNÉES :

● SAMEDI 1ER JUILLET, AU COEUR DU VILLAGE

- 9h00 : Rassemblement de tous les participants au tennis club de Biot et dans les écoles. Distribution du tee shirt de la fête.
- 10h00 : Départ vers le village par la calade de Biot et arrivée dans le village par le musée, les rues du village et par les écoles en musique.
- 10h30 : Discours de bienvenue et animations au Théâtre de Ver-

dure réalisées par des groupes d'enfants et leurs animateurs.

- 11h30 : Lâcher de ballons avec petits mots.
- 11h40 : Les discours des personnalités
- 12h00 : Apéritif musical

● DIMANCHE 2 JUILLET, AU TENNIS CLUB

- 10h00 : Concours et jeux sportifs ouverts à tous
- 13h00 : Repas barbecue
- 14h30 : Concours de doubles parents enfants
- 17h30 : Remise de prix et pot de clôture

Renseignements :
04 93 65 16 98



ÉTAT CIVIL

AFFAIRES MILITAIRES : RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES FILLES ET JEUNES GENS

■ QUAND ?

- Vous êtes domicilié à Biot, vous venez d'avoir 16 ans et êtes de nationalité française, vous devez obligatoirement vous faire recenser pour participer à l'appel de préparation à la défense (loi° 97-1019 du 28 Octobre 1997 portant réforme du Service National).
- Vous devez accomplir cette démarche entre la date anniversaire de vos 16 ans et les 3 mois qui la suivent.

■ COMMENT ?

- Vous devez vous présenter au Service Accueil des Habitants et Vie Civile muni des documents indiqués ci-dessous
- Si vous résidez à l'étranger : au Consulat ou Service Diplomatique de France
- Le Service vous remettra une attestation de recensement et vous serez contacté ultérieurement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), vous pourrez toujours vous adresser au Centre du Service National si besoin de renseignements.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de faire vous-même les démarches, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal (parents, tuteur...)

■ CAS PARTICULIER :

Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16ème et son 25ème anniversaire, elle doit se faire recenser avant la fin du 1er mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française, ou de la notification de cette acquisition.

Les personnes non recensées dans les délais légaux ont la possibilité de se faire recenser jusqu'à la date anniversaire de leurs 25 ans.

■ PIÈCES A FOURNIR :

- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- livret de famille
- justificatif de domicile

■ A RETENIR :

L'attestation de recensement sera exigée pour toute inscription à tous examens, concours, inscriptions scolaire ou universitaire, permis de conduire ainsi que pour la convocation à la journée d'appel de préparation à la défense.

Vous devez impérativement :

- conserver l'original de l'attestation de recensement, ainsi que le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (Fournir aux organismes demandeurs uniquement des photocopies).
- signaler tout changement de domicile au bureau du service national de votre lieu de recensement, ceci jusqu'à l'âge de 25 ans.
- en cas de perte de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée d'appel, seul le bureau du service national de votre lieu de recensement est habilité à délivrer un duplicata.



Service des formalités administratives :

Hôtel de Ville, Service Accueil des Habitants et Vie Civile au rez-de-chaussée
10 Route de Valbonne à BIOT.

- ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Tel 04 92 91 55 81

Bureau du Service National : Caserne Filley

Bureau d'Accueil
Adresse postale : BP 4269
06305 NICE CEDEX 4
Adresse géographique : 2 rue Sincaire 06300 NICE
Tel 04 93 62 78 55

Réception du public : uniquement sur rendez-vous

LE PASSEPORT ELECTRONIQUE

À NOTER

- Le passeport électronique est désormais un document de voyage et un certificat d'identité comme la carte nationale d'identité.

■ DELAI DE DELIVRANCE :

- Une semaine
- Toutefois, ce délai est majoré pendant la phase de démarrage du dispositif en fonction du volume des demandes.

■ ATTENTION :

- Pour toute demande de passeport pour mineur, fournir la copie intégrale, en original, de l'acte de naissance du Parent qui en fait la demande.

- Désormais, les enfants ne pourront plus être inscrits sur le passeport des parents. Un mineur, quel que soit son âge, doit posséder un passeport dont la validité est de 5 ans. La demande doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale.

- Toutefois, sauf pour se rendre ou transiter aux Etats-Unis, les inscriptions d'enfants qui figurent d'ores et déjà sur les passeports des parents, demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de 15 ans.

■ REMARQUES IMPORTANTES :

- Les passeports en cours de validité, à lecture optique, délivrés avant le 26 Octobre 2005, demeurent valables jusqu'à leur péremption et les personnes peuvent se rendre aux Etats-Unis sans visa.

- Pour les passeports délivrés après le 26 Octobre 2005 et jusqu'au 25 Avril 2006, date à laquelle les passeports électroniques sont entrés en vigueur, un visa est à solliciter à l'Ambassade pour se rendre aux Etats-Unis.

- Restitution de l'ancien passeport en cours de validité ou périmé au moment du dépôt du dossier car la mise en place du passeport électronique annule le passeport à lecture optique existant. Si l'ancien passeport comporte des visas en cours de validité, les services de la Sous-Préfecture le retourneront après annulation.

■ PHOTOS D'IDENTITÉ :

- la prise de vue doit dater de moins de six mois, être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre et montrer un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 à 80 % de la hauteur de la photo et mesurer 32 mm du menton au sommet du crâne.

■ CAS D'URGENCE :

- Les demandes de passeport en urgence seront traitées à la Préfecture des Alpes Maritimes uniquement, du lundi au vendredi de 9h à 12h, seulement pour urgence médicale ou humanitaire, sur présentation d'un justificatif. Pour urgence professionnelle, sur attestation de l'employeur ; le délai s'écoulant entre la date de réception de la demande et la date de départ devra être inférieur à quatre jours. Il faudra donc également présenté une copie du bon de transport. Le dossier de demande doit être validé en Mairie.

- Le passeport délivré sera un passeport à lecture optique, d'une durée de validité d'un an, d'un coût de 30 euros.

CARNET

NAISSANCES

Jessica EPIFANI
23 mars 2006
Capucine NODET
5 avril 2006

MARIAGES

Marcelle COHEN-SOLAL
&
Jacky BRUHAT
Le 18 avril 2006
Sarah RAVAN
&
Adrien BIZZARRI
Le 29 avril 2006

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.interieur.gouv.fr

PREFECTURE des Alpes
Maritimes : Centre
Administratif - Route de
Grenoble NICE tel : 04 93
72 20 00

MENUS DES ÉCOLES AVRIL 2006



■ DU 05/06/2006 AU 09/06/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
férié	salade de tomates steak haché gratin dauphinois fruit	tarte au fromage poisson blanc courgettes yaourt fruit	salade de pâtes poulet haricots verts saint-nectaire fruit	salade verte croque Monsieur compote
		biscuit/petits suisse		

■ DU 12/06/2006 AU 16/06/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
melon paella au poisson glace au lait	maïs/asperges/ tomates gigot d'agneau purée de PDT/carottes yaourt fruit	concombres sce yaourt saumonette pâtes et râpé pts louis compote	salade de pois chiche/persil rôti de porc ratatouille cantadou fruit	carottes râpées omelette épinards béchamel semoule au lait biscuit
		pain/chocolat		

■ DU 19/06/2006 AU 23/06/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
pizza poisson blanc haricots-beurres petits suisse pastèque	taboulé rosbif choux-fleur chanteneige fruit	radis sel manchon de canard PDT sautée chavroux salade de fruits	salade complète riz, thon, crabe, surimi, œufs, tomates, poivrons, radis camembert fruit	salade verte/emmental jambon jardinière tarte aux fruits
		fruit/yaourt		

■ DU 26/06/2006 AU 30/06/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
avocat côte de porc polenta yaourt fruit	crêpe au fromage rôti de dindonneau ratatouille fromage blanc fraise	tomates/mozzarella sauté de veau pâtes et râpé compote	salade péruvienne steak haché courgettes pavé d'affinois fruit	menu à thème
		pain/confiture et jus		

Légende

légumes et fruits crus ; féculent ; légumes et fruits cuits ; plats protidiques ; laitages ; sucré.

INFOS PRATIQUES

PETITES ANNONCES

OFFRES D'EMPLOI

- A cause du déménagement imprévu de l'assistante maternelle de mon fils Félix, 22 mois, je cherche une personne de confiance pour garder le petit Félix pendant Juillet et/ou Août. Merci de contacter Mme Letsch au travail (09h- 17h30) au 04 92 28 84 16 ou à la maison à partir de 19h au 04 93 65 06 88.
- Cherche personne de confiance de préférence anglophone pour garder 2 enfants à domicile en périscolaire (après midi + mercredi matin) à partir de septembre. Chèque emploi service. Véhicule obligatoire. 04 93 65 07 81 - 06 14 33 51 76.
- **DIVERS**
- Cherche à louer T3/T4 de septembre 2006 à juin 2007. Meublé. Prix raisonnables. 06 17 68 92 62.
- Vends piano numérique Rolland

- HP1/RW + tabouret : très bon état, très peu servi - 800 €, lit blanc laqué enfant (90 x 190) avec sommier à lattes - 100 €, moto honda (an 81) - 1500 euros à débattre, chaînes neige neuves (tel pour références) - 25 €, chaîne hifi avec platine disque Philips - 35 €. Tél au 06 98 16 77 03.
- Vends lit bébé+ matelas+commode+ petit bureau blanc bois massif. 180 €. 04 93 65 07 81 - 06 14 33 51 76.
- Vends lits superposés avec matelas 100 € (prix à débattre). Tél 04 93 65 06 49.
- Vends tapis de jogging TBE 70 €, un appareil de gym préparation natation et ski 45 €, une sangle de massage électrique avec boule en buis 40 €, un vaisselier ancien parfait état payable en 3 fois 762.25 €, un petit congélateur 60x60 parfait état de marche 76.22 €, un bahut noyer à cirer 228.67 €. 04 93 65 13 49.

- Vends téléviseur couleur parfait état marque Toshiba 70 cm année 1992 prix : 100 €. 04 93 65 50 01 le soir ou 06 75 25 23 41.
- Vends micro ordinateur multimédia familial «Packard Bell» fin année 2000 (nbx logiciels, windows 98, microsoft office 2000, processeur pentium, compatible ADSL) ; bon état, prix à débattre environ 300 €. Tél:04 93 65 52 54 (HR).
- AV 2 chambres enfants Gautier : « Provence » fille, jaune pâle, effet patine. 1 armoire 3 portes, 1 lit. Etat neuf - 900 €, « Amiral » garçon, marron 1 armoire 2 portes, 1 lit, un chevet. Très bon état - 500 €. Tél : 06 64 42 91 26.
- Vends pneus taille ancienne 145SR14 pour voiture années 70 neufs sur jante 15 € pièce, tringle à rideaux bois 2,6m toute équipée 6 Euros, antenne caravane 20 €, bibliothèque-bureau bois massif, couettes pour lits 90X190, panière à linge rotin, Tout TBE - 06 81 44 68 72.

- Vends très belle table chêne massif ronde, 114cm, 2 rallonges et 6 chaises paillées 750 €. Tél 06 87 73 71 88
- Terrain souhaité à Biot/Valbonne/Opio. Tél: 06 11 18 26 13
- Galerie Lumen 15 rue St Sébastien achète verreries, tableaux, meubles

- anciens à particulier. Paiement comptant. 04 93 65 09 63.
- Vends 2 sommiers avec matelas haute qualité valeur 3000 € vendu 200 € état neuf. 04 93 65 09 63.
- Recherchons remorque avec 2 rails pour transporter 2 motos. 06 14 60 72 21.

- A vendre vélo mixte en très bon état. 8 vitesses. 04 93 65 02 96 à partir de 19h.
- Perdu dimanche 7 mai à la Garoupe (pèlerinage) veste coupe vent beige Lafuma, pendant le pique nique. 06 76 41 71 68.

CULTE RELIGIEUX

PAROISSE A BIOT

PRESBYTÈRE

Place de l'Eglise - 06410 Biot
Tél & fax : +33 (0)4 93 65 00 85
Les mercredis de 14 h à 18 h

EUCHARISTIES DU DIMANCHE

● **LE DIMANCHE**
18h00 à Biot

● **VENDREDI 2 JUIN**
15h à Valbonne
Messe pour les personnes âgées et malades

DIMANCHE 4 JUIN - FÊTE DE LA PENTECÔTE, MESSES :

9h30 à Valbonne
11h00 à Sophia
11h à Biot (ce jour-là, il n'y aura pas de messe à Biot à 18h00)

● **SAMEDI 10 JUIN**
20h30 à Sophia Antipolis
Parcours biblique sur les épîtres de Saint-Paul, avec le père François Lestang, bibliste de la communauté du Chemin neuf

DIMANCHE 11 JUIN

11h à Sophia Antipolis
Messe africaine

● **DIMANCHE 18 JUIN**
11h à Sophia Antipolis
Journée diocésaine des groupes de prière du Renouveau : conférences, eucharistie

● **JUSQU'AU 11 JUIN**
Exposition d'art «De la terre vers le ciel» à l'église de Sophia Antipolis, ouverte tous les jours

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ **STANDARD**
04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90
04 92 91 55 91
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
dgs@biot.fr

PÔLE ACTION SOCIALE

Centre Communal d'Action Sociale
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

Logement emploi

04 92 91 59 75
vie-sociale@biot.fr

Mission locale

04 92 91 59 76

Avie
04 92 91 59 77

Salle médiathèque activités
04 92 91 59 78

Assistante sociale
04 92 91 59 79

Petite Enfance
04 92 91 59 80
petiteenfance@biot.fr

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
cabinet-maire@biot.fr

PÔLE CULTURE, JEUNESSE, COMMUNICATION

04 92 91 55 95
04 92 91 55 74
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

Communication
infos@biot.fr

Espace des Arts

04 93 65 07 02
Fax : 04 93 65 73 77
Lundi de 14h à 18h
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h

Mercredi de 9h à 20h
Samedi de 9h30 à 16h30
Fermé pendant les vacances scolaires
eac@biot.fr

Service Jeunesse
04 93 33 86 27
jeunesse@biot.fr

Inscriptions activités
04 92 91 55 80
ctl@biot.fr

Bibliothèque G.Sand
04 93 65 57 99

Bibliothèque Saint Exupéry
04 93 65 24 54
bibliotheques@biot.fr

Espace Multimédia
04 93 74 58 69
espacemultimedia@biot.fr

■ **FINANCES**
04 92 91 55 94
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
finances@biot.fr

■ **POLICE MUNICIPALE**
04 93 65 06 66
Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

■ **PÔLE POPULATION ET VIE LOCALE**
04 92 91 55 76
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-population@biot.fr

Service Accueil des Habitants et Vie Civile
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

Office de tourisme
04 93 65 78 00
04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

FISAC
04 93 65 78 08
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h
fisac@biot.fr

■ **RESSOURCES HUMAINES**
04 92 91 55 84
04 92 91 55 85
04 92 91 55 86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ **PÔLE TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT**
04 93 65 12 21
Fax : 04 93 65 53 54

Technique
04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

Urbanisme
04 93 65 12 21
urbanisme@biot.fr

■ **PÔLE ÉDUCATION, SPORTS ET TEMPS PÉRISCOLAIRE**
04 92 91 52 10
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-education@biot.fr

Inscriptions scolaires
04 92 91 52 17

Service des Sports
04 92 91 52 11
sports@biot.fr

Régie des cantines
04 92 91 52 12
04 92 91 52 13

CLSH Olivari
04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ **ÉCOLES ET COLLÈGES**
Ecole Olivari
Maternelle : 04 92 38 17 16
Primaire : 04 92 38 17 17

École Saint Roch
Maternelle : 04 93 65 05 88
Primaire : 04 93 65 05 82

École Moulin Neuf
Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

École Langevin
04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude
04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint-Phalle
04 92 91 51 30

■ **SAPEURS POMPIERS**
04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ **GENDARMERIE**
04 93 65 22 40

■ **LA POSTE**
04 93 65 11 49

AGENDA



■ SAMEDI 3 JUIN

- Informations sur les dons du sang, de moelle osseuse, du tissu humain et d'organes, de 9h à 16h, place de Gaulle
- Don du sang, de 10h à 14h, place de Gaulle
- Comité de lecture adultes, de 10h30 à 11h30, bibliothèque St Exupéry
- « Apéros musicaux » CMCA Trio Jazz, à 18h, Place de la catastrophe

■ JEUDI 8 JUIN

- CCAS : sortie à Saint Martin Vésubie

■ SAMEDI 10 JUIN

- Culture en place dans les rues du village
- Jeux de Sophia : randonnée pédestre
- Dojo, tournoi des verriers
- Atelier d'écriture adultes, de 15h à 17h, bibliothèque G.Sand
- « Apéros musicaux » Eddy Gaullein Steff Quintet, à 18h, Théâtre de Verdure

■ DIMANCHE 11 JUIN

- BAC Rando circuit de la Maluna
- Bibliothèque et service jeunesse, atelier BD

■ MARDI 13 JUIN

- Permanence de la société crématiste, de 15 h à 17 h en Mairie de Biot

■ MERCREDI 14 JUIN

- Journée nationale du don du sang
- Examen de guitare, à 18h, Espace des Arts
- Chasse au trésor avec le CLSH enfants, dans les rues du village

■ VENDREDI 16 JUIN

- Kermesse de l'école Olivari, à 18 h

■ SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 JUIN

- Fête du patrimoine de pays «Au bord de l'eau...» Visites, rencontres, expositions
- Salon du véhicule propre

■ SAMEDI 17 JUIN

- Chants de l'école Langevin, de 8h30 à 11h30, Théâtre de Verdure,
- Kermesse à l'école du Moulin Neuf, à 11h30
- « Apéros musicaux » Eddy Ray Cooper, à 18h, au Théâtre de Verdure, organisé par l'association Passe Muraille
- « Les Heures Musicales de Biot » à 21 h, à l'Eglise
- Concert-Concours des Lauréats de la Fondation Schlumberger, Elèves de

Dalton Baldwin et Loraine Nubar

■ DIMANCHE 18 JUIN

- BAC Rando : fêtes de la rando départ à Saint-Etienne-de-Tinée
- Cérémonie du 18 juin
- Gala de danse à Acropolis, à 19h

■ MERCREDI 21 JUIN

- Fête de la musique

■ VENDREDI 23 JUIN

- «Les Heures Musicales de Biot» à 21h, à l'Eglise
- Brigitte Engerer, piano
- Hélène Mercier, piano
- Paul-Emile Deiber, récitant

■ SAMEDI 24 JUIN

- Feu de la Saint Jean, à partir de 19h30, au Théâtre de Verdure, organisé par l'amicale biotoise des traditions

■ DIMANCHE 25 JUIN

- Stage d'aïkido, de 9h à 18h, au dojo

■ LES 26, 27, 28 JUIN

- Auditions classes de piano, à 19h, église de Biot

■ MARDI 27 JUIN

- Comédie musicale de la troupe des jeunes comédiens de la calade, à 21h, école de la calade

■ MERCREDI 28 JUIN

- Conseil municipal

■ VENDREDI 30 JUIN

- Kermesse de l'école Saint Roch
- « Les Heures Musicales de Biot » à 21 h, à l'Eglise
- Stochelo Rosenberg en trio, guitare
- Mozes Rosenberg, guitare
- Sani Van Mullem, contrebasse

■ LES 1ER ET 2 JUILLET

- Fête du tennis dans les rues du village et au tennis club

■ DIMANCHE 2 JUILLET

- BAC Rando : Gorges de la Siagne

■ VENDREDI 7 JUILLET

- Exposition Orsoni par MAMAB, à 18h30, à l'Office de Tourisme

■ SAMEDI 8 JUILLET

- Kermesse de l'Institut Médico Educatif des Hirondelles

■ DIMANCHE 9 JUILLET

- « Les arts au pluriel » organisés par Passe Muraille, de 10h à 20h, Biot village

■ VENDREDI 14 JUILLET

- Bal du 14 juillet, organisé par le comité des fêtes

■ SAMEDI 22 JUILLET

- Fête des commerçants organisée par la CAPL



BLOC-NOTES

du 29 mai au 2 juin De 17h à 19h, salle des associations, inscriptions CLSH enfants et ados

Jeudi 1er juin - Vendredi 2 juin 2006 De 17 heures à 19 heures Inscriptions administratives des écoles

Samedi 3 juin 2006 De 9 heures à 12 heures Inscriptions administratives des écoles

Du 1er au 30 juin Réinscriptions à l'Espace des Arts

Jusqu'au 3 septembre Exposition de Martine Polisset au Musée de Biot

Les 6, 20 et 27 juin Atelier d'illustrations adultes, de 20h à 22h, bibliothèque G.Sand

Tous les lundis De 14h à 17h, permanence du conciliateur en mairie sur rendez-vous

Tous les mardis De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Village

Tous les mercredis De 13h30 à 16h, permanence de la Sécurité Sociale en mairie

Tous les jeudis A 15h, visite commentée gratuite du village par l'Office de Tourisme

Jusqu'au 20 juin Exposition « 100 % Regard sur la création artistique à Biot » Présent à l'Office de Tourisme

Du 2 juin au 12 septembre Exposition des mosaïques « d'Heïdi Mélando » dans les rues du village, organisée par Passe Muraille

BIOT

CULTURE EN PLACE

Samedi 10 juin
2006

10h - 18h
Place aux Arcades
Place de l'Eglise

Livres
Poesie
Danse
Concert
Theatre
Exposition BD
Spectacles
Multimedia
Musique
Debat

Renseignements : Pôle Culture, Jeunesse, Communication
04.92.91.55.95


VILLETES MÉTIERS D'ART


BIOT
TERRE D'IMAGINATION